

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-
De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente
M. DENIS BOURRET, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3
DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC
PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 23 mai 2013 à 19 h
Hôtel Universel
Salle Universel B
2300, chemin Ste-Foy
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 MAI 2013	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme JOHANNE ELSENER.....	2
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	35
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite).....	51
Mme JOHANNE ELSENER.....	75
MOT DE LA FIN	77

**SÉANCE DU 23 MAI 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

10 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Bienvenue aussi aux personnes qui suivent nos travaux par Internet.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance, monsieur Plante?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

20 Non, outre que compléter le dépôt des plans d'arpentage en version papier, on n'a pas déposé rien d'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

25 Très bien, merci. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des nouveaux documents qui ont été déposés? Ça va, merci.

Je signale que le registre est ouvert présentement et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

30 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire en deuxième partie de l'audience, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle.

35 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique.

40 D'abord, je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux comme nous l'avons eu dans les deux (2) séances précédentes.

45

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOHANNE ELSENER**

50

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'invite maintenant madame Johanne Elsener.

55

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Bonjour.

60

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

65

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Ma première question porte sur l'inventaire qui a été fait, l'inventaire ornithologique, et là, j'essaie de résumer une question que je viens de recevoir d'un biologiste d'Environnement Canada.

70

Il me dit que d'après lui, il y a pas eu d'inventaire sérieux qui a été fait de l'avifaune sur le territoire visé, que l'information qui est contenue dans le rapport de GENIVAR est un recensement des oiseaux qui a été fait auparavant, mais il y a pas eu, si vous voulez, d'inventaire sérieux et approfondi qui a été fait de ce secteur-là.

Je voudrais savoir si la Commission de la capitale nationale ou GENIVAR a l'intention de faire un inventaire ce printemps des oiseaux qui nichent dans le secteur?

75

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va vérifier. Monsieur Plante.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

80

Bien en fait, on n'a pas l'intention de faire un autre inventaire que ce qui a été fait dans le cadre de l'étude d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

85

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

90

C'est une réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

95

Vous dites que vous avez pas l'intention d'en faire, est-ce qu'il y a une raison?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

100

En fait, on considère que ce qui était dans l'étude d'impact était suffisant, puis les commentaires ou les questions qu'on a eus par rapport à ça du Ministère, je me souviens plus de qui, des Ressources naturelles et Faune, donc je pense que c'était, en tout cas, si je me trompe pas, l'étude d'impact était recevable à ce titre.

Donc si on n'a pas de demande de faire un inventaire qui nous vient dans ce cadre-là, on n'a pas l'intention de le faire.

105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va? Vous avez une autre question?

110

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Oui. L'autre question porte sur la côte de Sillery.

115

J'aimerais savoir, est-ce que la réfection, enfin, du pied de la côte de Sillery, est-ce que c'est dans les cartons de la Commission de la capitale nationale ou c'est dans les cartons de la Ville, parce qu'il y a au pied de la côte, il y a un mur en grès vert qui donne le cachet à la côte.

120 Alors j'aimerais savoir si la Commission de la capitale nationale intervient sur le pied de la côte ou ça va être la Ville qui va le faire dans le cadre de la réfection de la côte de Sillery?

PAR LA PRÉSIDENTE:

125 D'abord, j'aimerais aller du côté de la Ville pour nous mettre à jour concernant le statut des travaux prévus à la côte de Sillery.

PAR M. PETER MURPHY:

130 Bon, nous sommes toujours en attente de l'autorisation du ministère de la Culture pour la première phase.

Puis on prévoit le début des travaux quelque temps, au cours des prochains jours, prochaines semaines, tout de suite après la réception de cette autorisation.

135 On va se conformer aux exigences du Ministère, s'il a des exigences.

Pour ce qui est de la deuxième phase, on prévoit une séance d'information à l'automne ou au printemps auprès du public pour un début de chantier au printemps 2014.

140 C'est la Ville qui paie les plans et devis pour les deux (2) phases et pour l'ensemble des travaux également. Donc ça, c'est un chantier de vingt-sept millions de dollars (27 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

145 Donc vous êtes en attente d'une approbation du ministère de la Culture?

PAR M. PETER MURPHY:

Du Ministère pour la première phase, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

150 Alors monsieur Hardy, pouvez-vous nous donner des précisions à ce niveau?

PAR M. JÉRÔME HARDY:

155 Bien, la première phase, en fait, c'est la jonction du chemin Saint-Louis et de la côte de Sillery. Donc en fait, la côte de Sillery était divisée, est subdivisée en trois (3) sections, si je me trompe, deux

160 (2) sections, OK, et c'est la première phase qui fait l'objet d'une autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel présentement.

Donc c'est sous analyse, et j'imagine que sous peu, la décision va être rendue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

165 Sous peu, ça veut dire quelques jours, quelques semaines, quelques mois?

PAR M. JÉRÔME HARDY:

170 Quelques jours.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. La durée des travaux prévue pour les phases 1 et 2?

175 **PAR M. PETER MURPHY:**

180 Si on débute les travaux de la première phase entre le chemin Saint-Louis puis l'église Saint-Michel dans les jours ou semaines qui suivent, on prévoit une durée d'environ quatre (4) mois, donc une fermeture du chantier, disons, une ouverture de la côte en même temps que la côte Gilmour va être fermée pour l'hiver.

Donc on veut pas fermer les deux (2) côtes en même temps. Donc il y aura toujours une des deux (2) côtes qui sera ouverte.

185 Ça, ça va être le même genre de calendrier de travail au printemps pour la deuxième phase également entre l'église puis le bas de la côte, le chemin du Foulon.

190 Pour ce qui est du mur en bas de la côte, comme je l'ai dit hier soir, on prévoit un élargissement de la côte entre l'église puis le chemin du Foulon pour intégrer les bandes cyclables, donc il y aura des bandes cyclables d'environ un point cinq mètre (1,5 m) de part et d'autre des voies de circulation automobile.

195 On prévoit aussi l'introduction d'un chasse-roue pour protéger les piétons, un élargissement du trottoir, puis une réfection du mur aussi.

Ça implique que le mur va être déplacé vers le sud. Les plans et devis pour cette phase ont été octroyés à l'équipe qui travaille sur la promenade Samuel-De Champlain, pour assurer une intégration parfaite entre les travaux de la côte puis la conception des espaces en bas de la côte.

200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci beaucoup.

205 Alors je vais du côté de monsieur Plante! L'arrimage, sur le plan design, j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Et aussi au niveau des échéances de travaux, qu'est-ce que vous entrevoyez.

210 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Je vais peut-être ajouter un complément d'information à ce que monsieur Murphy disait! En fait, la maîtrise d'œuvre de la phase 2 de la côte de Sillery a été confiée par la Ville à la Commission de la capitale nationale. Donc effectivement, l'équipe de projet est la même pour la promenade Samuel-De Champlain que pour la phase 2 de la Commission.

215 Donc c'est la Commission qui va réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de la deuxième phase, en parallèle de la réalisation évidemment, si nous obtenons les autorisations nécessaires, de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain. Je pense que c'est clair.

220 Au niveau conceptuel, Réal, comment ça s'intègre, je pense que tu peux peut-être expliquer brièvement ce que ça veut dire.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

225 En fait, au niveau conceptuel, bon, c'est un travail qui est en cours actuellement. On est encore à la recherche du système structural comme monsieur Murphy l'a dit. La prise de la côte est élargie un peu, donc le mur ne sera pas, lui, au même endroit exactement.

230 Donc il y a un travail au niveau structural qui est à regarder.

La possibilité de récupération de la pierre est aussi en évaluation. C'est pas évident, c'est une pierre qui est très très friable.

235 Mais ce sont des éléments qui sont en analyse actuellement.

240 Je pense que quand on aura le système structural bien défini, on sera en mesure éventuellement, la Ville sera en mesure de présenter les différents usages, mais essentiellement, le caractère je dirais villageois de la côte de Sillery, c'est ce qui nous préoccupe beaucoup, donc de préserver ce caractère-là et d'y amener peut-être une certaine petite touche de modernité, un peu comme on a fait ou comme on fait sur l'ensemble de la promenade.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

245 Est-ce que vous avez une illustration de ce que ça pourrait être, à nous présenter?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

250 On n'a pas d'illustrations qui font l'objet d'une entente au global. Il y a eu différents travaux sur les éléments de la côte, mais en fait, je pense que c'est pas tout à fait, à moins que je me trompe, est-ce que c'est l'objet vraiment?

PAR LA PRÉSIDENTE:

255 C'est correct, allez-y.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

260 Donc oui, effectivement, il y a du travail, mais c'est comme un projet à l'intérieur de l'ensemble du projet, je voudrais pas discuter du projet spécifique de la côte de Sillery dans le forum ici.

Comment tu vois ça, Peter?

PAR LA PRÉSIDENTE:

265 En fait, ce qui peut nous intéresser, ce sont les éléments qui y seraient arrimés.

Comme par exemple, monsieur Murphy nous dit qu'il y aura un élargissement pour intégrer une piste cyclable, est-ce que cette piste cyclable est raccordée à la piste de la promenade?

270 Et puis est-ce que vous pouvez expliquer comment ce sera fait?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

275 En fait, on voit peut-être un peu sur le plan. En fait, il s'agit d'une bande cyclable, donc c'est deux (2) bandes cyclables d'un point cinq mètre (1,5 m) qui sont à l'intérieur de la chaussée.

280 La particularité au niveau de la côte, bon évidemment, je parle pas spécifiquement du mur, mais en termes d'emprise, c'est qu'il y aura un rond-point avec le chemin du Foulon, qui fait en sorte qu'éventuellement, les bandes cyclables qui sont dans la chaussée vont devenir bandes cyclables en emprise propre au niveau du trottoir, pour venir rejoindre éventuellement l'ensemble du réseau sur la promenade Samuel-De Champlain.

285 Donc ça, il y a un travail de concertation très fin qui a été fait avec les différents représentants de la Ville à ce niveau-là.

Donc en termes de géométrie, pour l'instant, c'est ce qui est sur la table.

290 En termes d'élévation au niveau du mur, comme je vous dis, le principe structural est encore en processus de validation, de manière à ce qu'on ait un ouvrage qui soit stable sur des remblais qui sont quand même importants.

Donc c'est le travail qui est en cours. Mais on va conserver ce que moi, j'appelle une espèce de ciselure d'un mur qui fait en sorte qu'on reconnaît, dans le fond, le caractère de la côte de l'église.

295 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le stationnement à deux cent cinq (205) cases ne serait pas construit immédiatement. Il va être laissé dans quelle condition, étant donné que ça va être un chantier?

300 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

305 En fait, ce qui est envisagé dans la condition intérimaire, si on peut l'appeler comme ça, ça deviendrait une grande plage engazonnée. Parce qu'on va disposer quand même potentiellement du remblai dans cette portion-là, comme j'en ai parlé hier soir, il y a environ un point quelque mètre de sol qui va être disposé à ce niveau-là, qui serait engazonné.

Et on va quand même traiter, parce qu'il y a un talus qui va caractériser une portion de la côte de Sillery, donc le talus va être paysagé aussi à court terme.

310 Donc ça va être vert, en termes d'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315 D'accord. Vous avez mentionné tantôt que la CCNQ serait maître d'œuvre, comment vont être partagés les coûts? Est-ce que c'est un partenariat avec la Ville? Comment est-ce que ça va fonctionner?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

320 Bien, sans rentrer trop dans le détail, fondamentalement, dans le fond, la Ville paie, nous, on réalise. Donc c'est aussi simple que ça.

Nous, on offre l'expertise, bien on offre, enfin, on est remboursé par la Ville pour la réalisation des travaux, grosso modo.

325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc ce n'est pas sur le budget de cent millions (100 M\$)?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

330 Ce n'est pas sur le projet de la promenade Samuel-De Champlain. C'est vraiment un projet qui est indépendant, qu'on pourrait réaliser dans la mesure des autorisations du ministère de la Culture demain matin, en théorie.

335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par contre, l'engazonnement de la surface appartient, est dans votre budget?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

340 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345 Merci beaucoup. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

350 Vous parliez du montage financier, monsieur Plante.

Par rapport au cent millions de dollars (100 M\$) qui est prévu pour l'ensemble du projet Samuel-De Champlain phase 3, est-ce que vous pouvez nous présenter quel est le montage financier derrière ça?

355 Qui sont les partenaires financiers? On a parlé tantôt aussi du Yacht-Club également. Donc
quelle est la part de chacun?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

360 Bien, dans le cadre du projet de la phase 3, il y a la Commission de la capitale nationale, le
ministère des Transports et la Ville de Québec.

Au niveau de la répartition, la Ville de Québec, on parle d'un montant de six millions de dollars
(6 M\$) à l'intérieur du projet. Le ministère des Transports, si je me trompe pas, c'est vingt-sept
365 millions de dollars (27 M\$).

Puis le reste, c'est la Commission. Ça fait cent (100 M\$) moins vingt-sept (27 M\$), moins six
(6 M\$), excusez!

370 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Tout à l'heure, vous avez parlé également au niveau du brise-lames?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

375 Oui. En fait, le brise-lames, puisque pour nous, dans le fond, l'aménagement qu'on prévoit
faire sur le dessus du brise-lames, c'est l'aménagement du trottoir.

380 La réfection de ce brise-lames, c'est vraiment à la charge du Yacht-Club dans les négociations
qu'on a avec eux, négociations qui sont pas terminées encore, mais qu'on a avec eux.

C'est la façon qu'on le voit à l'heure actuelle. Donc c'est une forme de partenariat.

385 Vous avez vu l'étude d'impact, la Commission est propriétaire des terrains qui sont occupés,
qui sont loués au Yacht-Club, donc on a une relation avec eux de propriétaire-locataire. Ils utilisent
nos terrains pour leurs activités, terrains qu'on a acquis du CN il y a quelques années.

Donc c'est dans cette façon-là que le partenariat existe.

390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qu'on peut comprendre, c'est que la surface du brise-lames, c'est la CCNQ?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

395

Le trottoir, les aménagements.

PAR LA PRÉSIDENTE:

400

Sur le dessus.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

405

Oui, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et puis l'infrastructure...

410

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

L'infrastructure, dans le fond, qui sert à la marina, évidemment on en profite pour donner un accès de mise en valeur, mais c'est vraiment une infrastructure qui sert à la marina, à la protéger.

415

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Alors on vous avait demandé la répartition, un budget plus détaillé, la répartition des coûts, j'ai pas vu votre réponse encore, je sais que vous l'avez déposée.

420

Est-ce que vous avez fait part là-dedans de qu'est-ce que c'est qui appartient à chacun, en fonction de ce que vous venez de nous donner à chacun des partenaires?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

425

Non. En fait, simplement, le Ministère, évidemment, c'est le boulevard et l'enrochement, tandis que la Ville de Québec, c'est réparti, je pense qu'il y a pas de travaux spécifiques, c'est une contribution de la Ville.

430

Évidemment, il y a pas de protocole d'entente de signé entre nous pour l'instant, mais c'est une contribution au projet de la Ville de Québec.

Tandis que le Ministère, ça va vraiment vers le boulevard et la réfection de l'enrochement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Parfait. Vous permettez, on va continuer sur votre sujet, à moins que vous ayez une autre question immédiatement?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

440

J'en ai d'autres, mais allez-y.

PAR LA PRÉSIDENTE:

445

Vous pouvez rester, on n'a pas d'autres participants en attente.

Je vais aller du côté du MTQ. Le vingt-sept millions (27 M\$) que vous annoncez, qui appartient au MTQ, inclut quoi?

450

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

La réfection du boulevard complètement, donc le déplacement du boulevard lui-même, la démolition du viaduc, le déplacement de la voie ferrée et de l'enrochement le long de notre structure de chaussée.

455

C'est ces trois (3) items-là qui sont compris dans le vingt-sept millions (27 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

460

Vous avez dit le déplacement de la voie ferrée?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

465

Pas la voie ferrée.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Pas la voie ferrée.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

470

Bien si vous voulez, on peut toujours!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

475 Non, je parlais du déplacement de la voie dû à la destruction du viaduc, de la voie ferrée.
Donc ça, cet élément-là est à notre charge.

Mais de toute façon, c'est pour vingt-sept millions (27 M\$) fermé.

480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les infrastructures d'égout, drainage, j'imagine aussi que c'est inclus?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

485 C'est tout à l'intérieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

490 L'éclairage?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

495 L'éclairage aussi, y compris, nous, on va assurer aussi l'éclairage, c'est pas dans le montant
de vingt-sept millions (27 M\$), mais jusqu'à la côte Gilmour, on va assurer une homogénéité au
niveau des lampadaires jusqu'à la côte Gilmour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500 Ça, ce sont les lampadaires de rue sur le terre-plein central?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

505 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis je présume que les autres lampadaires?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

510 Sont évidemment dans le projet, dans la portion Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

515 OK. On pourrait parler un petit peu de l'éclairage!

Vous avez donc trois (3) ou quatre (4) types de niveau d'éclairage, est-ce que vous avez tenu compte des principes de ciel noir dans le choix de vos luminaires?

520 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

525 En fait, au niveau de l'éclairage, effectivement, on va poursuivre avec un peu le même principe qu'on a développé en phase 1, c'est-à-dire que les luminaires, au niveau de l'éclairage du boulevard comme tel, sont des luminaires de type "cut-off" qu'on appelle, donc où la source lumineuse est à peu près pas perceptible, n'étant pas perceptible des airs, mais pas perceptible non plus au niveau des usagers.

530 On maintient cependant, au niveau des chandelles, la tête incandescente des chandelles qui va pas tout à fait dans l'esprit du principe. Vous savez, un principe, c'est une question d'équilibre.

Parce qu'on veut quand même contrebalancer un peu l'effet de trou noir que représente actuellement le secteur de la promenade quand c'est pas éclairé.

535 Donc ce sera à peu près le même niveau d'éclairage que ce qu'on retrouve en phase 1.

On travaille cependant sur quelques petits problèmes qui ont été observés, d'éblouissement notamment, au niveau des intersections, avec des diffuseurs qui vont être retravaillés.

540 Essentiellement, le concept, c'est que la chaussée est éclairée à haute pression sodium, donc une teinte un peu plus jaunâtre, et des aménagements halogéno métalliques, donc une teinte un petit peu plus bleutée, si vous voulez, un peu plus blanche.

Donc on aura les mêmes températures de couleur que ce qu'on a en phase 1.

545 On travaille actuellement avec un consultant plus spécifiquement sur l'éclairage de l'ensemble de la plage. Au niveau de la plage, ce sera cinq (5) mâts d'éclairage qui vont projeter, à l'aide de gobo, une espèce de forme de vague de lumière, le soir, juste pour révéler et rendre sécuritaire l'ensemble du secteur plage.

550 Donc essentiellement, au niveau de l'éclairage, les seules sources visibles, pour aller plus spécifiquement dans le sens de votre question, seront quand même la tête incandescente des chandelles, mais c'est voulu aussi par rapport à la notion d'éclairage perçu, de sécurité perçue au niveau de la promenade.

PAR LA PRÉSIDENTE:

555

Est-ce que la plage va fermer à une certaine heure et l'éclairage va être éteint en même temps ou est-ce que ça va être toujours illuminé?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

560

Il y a pas de système de contrôle de l'espace plage. Ce qui est intéressant, à l'intérieur du projet, je crois, c'est qu'il y a toujours l'opportunité de cheminer, soit au niveau plage ou au niveau boulevard. Donc on peut soit surplomber l'espace plage ou circuler vraiment au niveau plage, et les deux (2) niveaux vont être éclairés.

565

Les chandelles vont se prolonger dans le niveau supérieur cependant. Donc ce qu'on va percevoir comme cheminement principal va être au niveau supérieur. Et l'espace plage, comme je vous disais, va être éclairé de façon fonctionnelle mais artistique aussi avec cette notion de vague de lumière qui va être sur l'ensemble de l'espace plage.

570

Dans le secteur famille, c'est une option différente qui est à l'étude. On éclairerait la cime des arbres. Donc on veut pas avoir vraiment d'éléments d'éclairage. Il y a quelques cimes d'arbres qui vont être éclairées, de façon à traduire le sentiment de sécurité.

575

On travaille pas avec des normes en termes de nombre de lux; c'est vraiment une question de révéler un peu l'espace, mais sans que ce soit trop éclairé. C'est une préoccupation.

580

Je l'ai pas avec moi, mais il y a un volet mise en lumière spécifique, une présentation qui a été préparée par monsieur Arpin qui est le consultant de la Commission au niveau de la mise en lumière du projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585

Que vous avez pas aujourd'hui?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Que j'ai pas, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

590

Est-ce que vous pourriez l'avoir pour demain?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

595 Je peux essayer de la récupérer, oui, pour demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

600 On va voir si on va avoir une séance demain, dépendant où ce qu'on va être rendu ce soir!

PAR M. RÉAL LESTAGE:

S'il y en a pas, on vous l'enverra avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, je suis certaine.

610 Quand vous parlez de chandelles, vous parlez des bollards, c'est ça?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Oui, en fait il y a des bollards, c'est-à-dire que c'est le même dispositif lumineux. Il y a une hauteur de montage de quatre point cinq mètres (4,5 m), c'est ce qu'on appelle des chandelles.

615 Donc en fait, l'ensemble du trottoir qu'on appelle le trottoir promenade qui est en béton blanc est juxtaposé à ce trottoir-là des chandelles à tous les trente-six mètres (36 m), donc qui sont à quatre point cinq mètres (4,5 m). Et les bollards, eux, sont à quarante-deux pouces (42 po) de montage.

620 Ici sur la promenade, c'est un peu différent dans la phase 1. À ce moment-là, ils sont aux dix-huit mètres (18 m) dans la partie plus animée; autrement, ailleurs, au niveau de l'ensemble, c'est plutôt trente-six mètres (36 m).

625 Alors pour ceux qui connaissent l'éclairage, évidemment, un bollard comme celui-là aux trente-six mètres (36 m), on s'entend que c'est pas un éclairage qui est fonctionnel complètement; c'est plus de révéler des points de lumière au travers de l'ensemble du parcours.

630 Et l'expérience, en phase 1, je pense, a démontré que ça fait le travail à la hauteur de ce qu'on avait comme attentes au niveau éclairage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les sources lumineuses sont apparentes ici?

635 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

C'est ça. C'est comme je vous disais, on travaille avec une source qui est incandescente. C'est voulu, de façon à ce qu'effectivement, parce que pour ceux qui connaissent bien le secteur, le soir, c'est un réel trou noir quand il y a pas d'éléments d'éclairage.

640 Alors on voulait que le chapelet de ces points lumineux là révèle quand même la présence de l'aménagement au niveau de la promenade.

645 Dans tous les cas de figure, les éléments d'éclairage sont toujours, on essaie de les aménager de façon à ce qu'on ait toujours un premier plan au niveau du fleuve sur lequel il y a pas d'élément de nuisance d'éclairage visuel par rapport à la perception au niveau du fleuve.

PAR LA PRÉSIDENTE:

650 Vous voulez dire comme par exemple pour pas éblouir les gens qui regardent?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

655 Exact. Par exemple, on n'aurait pas mis, à titre d'exemple, les chandelles de ce côté-ci de la promenade.

PAR LA PRÉSIDENTE:

660 Et pour les gens qui passent sur la promenade routière, eux, ils ont les chandelles dans leur champ de vision?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

665 Oui, mais je pense que, en tout cas, l'expérience depuis 2008, pour ceux qui l'ont expérimenté, c'est pas un élément qui vient en contrepoids, si vous voulez, par rapport au fleuve.

670 Et comme je disais tantôt, aussitôt qu'on délaisse le secteur plus intensif d'animation, on parle d'une chandelle à tous les trente-six mètres (36 m), donc c'est une chandelle à tous les cent vingt pieds (120 pi) environ. Alors c'est très léger, je pense, mais en même temps, comme je le disais tantôt, ça révèle la présence du circuit, puis ça donne un sentiment de sécurité.

La promenade est quand même fréquentée beaucoup le soir l'été aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

675

Est-ce qu'il y aurait eu possibilité de faire le même type d'éclairage, mais avoir des abat-jour sur les têtes de luminaires, pour ne pas voir la source lumineuse?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

680

En fait, la source lumineuse, évidemment, comme vous voyez au niveau du bollard comme tel, à vol d'oiseau, on verrait pas nécessairement la source lumineuse comme telle.

685

Notre expérience par rapport à l'éclairage, on a quand même eu l'occasion de faire différents projets, quand les sources sont "cut-off" qu'on appelle, donc quand on voit pas du tout la source, pour un même niveau d'éclairage au sol, on a l'impression que l'espace est beaucoup moins éclairé, de sorte que du fait que ces dispositifs d'éclairage là ont pas pour but d'être fonctionnels, de projeter un certain nombre de lux directement au sol, le côté incandescent joue beaucoup sur l'aspect perception.

690

Donc c'est une stratégie, à titre d'exemple, qui est utilisée dans le quartier international de Montréal, dans le quartier des spectacles, j'ai utilisé la même stratégie.

695

Tous les bollards ont des têtes incandescentes pour révéler un minimum d'espace. Autrement, en "cut-off", on n'a pas du tout le même résultat. On aurait l'impression que l'espace est pas vraiment éclairé de manière générale.

700

C'est la conclusion à laquelle on est arrivé dans la première phase. Donc on souhaite effectivement d'avoir ce chapelet lumineux, malgré les différents principes. C'est une question d'équilibre.

Par contre, le boulevard comme tel, lui, est éclairé "cut-off", et les sources lumineuses sont pas visibles au niveau du boulevard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

705

Je vous remercie.

Alors on pourrait prendre votre prochaine question.

710 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Alors je vous invite à vous déplacer un peu plus vers l'est pour l'anse Saint-Michel. Je voudrais savoir, l'aire de services qui est prévue là, quelle dimension elle aurait, quels seraient les services offerts?

715 Et j'aimerais avoir un peu plus de détails sur l'aménagement de l'avancée Shell, s'il vous plaît.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

720 En fait, dans cette portion du projet, c'est la portion, je dirais, c'est la porte d'entrée de l'ensemble du secteur plage.

725 La façon dont le projet est composé, c'est qu'évidemment, il y a le sentier piétonnier, la piste cyclable. Il y a un escalier qui nous fait descendre graduellement jusqu'à ce qu'on appelle le rez-de-plage, donc le niveau plage.

Et le bâtiment du pavillon des baigneurs fait deux (2) niveaux, donc un niveau qui est au niveau de la plage et un niveau qui est au niveau du boulevard. Donc on parle d'un delta d'environ quatre mètres (4 m) entre le niveau supérieur et le niveau inférieur, le niveau plage.

730 L'avancée Shell, il y a un quai, je vais vous montrer des images plus précises qui est aménagée au niveau de l'avancée Shell comme telle. L'idée, encore là, c'est un grand déambulateur qui est accompagné de structures, une espèce de gazebo, qui peuvent permettre en fait d'au moins ceinturer un peu l'espace en termes d'aménagement.

735 C'est des images qu'on a déjà présentées, pour dire que c'est la partie, je dirais, un peu plus urbaine, si vous voulez, du projet à son entrée.

740 C'est la partie aussi qui traduit un peu l'élément signature par rapport à l'ensemble du volet plage.

Alors on a le pavillon des baigneurs, son esquisse, où on est rendu actuellement.

Alors on retrouve un peu la même stratégie, des boîtes de bois, donc l'empilement des boîtes de bois qui caractérise le quai des Cageux.

745 Dans ce cas-là, on privilégierait un intérieur plus lumineux, donc le côté un peu plus plage au niveau des éléments. Donc au rez-de-boulevard, on parle d'une salle multifonctionnelle, donc une salle d'accueil, un peu comme pour le pavillon des Cageux, la salle à l'intérieur qui pourrait permettre

750 éventuellement aux gens de pouvoir aller manger, se restaurer dans ce secteur-là qui est prolongé par un espace terrasse extérieure, donc ici, on est littéralement à l'extérieur, on est ouvert mais couvert.

Dans la partie au rez-de-plage, donc on a un secteur du projet qui va être dévolu pour des fonctions casse-croûte, donc alimentation à ce niveau-là.

755 Et pour le reste, évidemment, à l'intérieur, des toilettes qui sont nécessaires au point de vue du code, des salles pour se changer, il y en a à l'intérieur, il y en a à l'extérieur, le cours de premiers soins, le cours de sauveteur évidemment, chambre froide et autres fonctions qui sont nécessaires pour l'usage du bâtiment.

760 On a parlé d'un ascenseur hier. Il y a un ascenseur à l'intérieur du bâtiment qui permet de faire le lien entre le rez-de-boulevard et le rez-de-plage comme tels.

765 Pour aller dans la définition un peu de ce secteur-là, je vais juste revenir en plan! Donc au bout du bassin baignable, à ce niveau-là, il y a donc une plateforme qui se prolonge sous forme d'escalier, qui donne accès à la plage au niveau du fleuve, la plage naturelle.

Donc je vous montre des images du Quai-des-Hommes, c'est essentiellement un aménagement un peu de même nature qui va être fait à ce niveau-là.

770 Au niveau de l'avancée Saint-Michel, là, j'ai des images. Donc on le voit un peu, le caractère ici, quand on arrive au niveau du quai Saint-Michel, donc la portion baignable, la portion plage. On reconnaît le pavillon des baigneurs. Le quai qui s'amorce.

775 On change de médium ici, donc avec les esquisses, vous avez le quai, les structures architectoniques de gazebo virtuel. On peut s'imaginer qu'il y a des toiles qui sont montées après ces éléments-là. Il peut y avoir des journées où les gens installent des petits kiosques, différents types d'animation.

780 Le grand quai de bois avec les cabinets d'éclairage, comme au quai des Cageux. Vous avez l'escalier qui mène au fleuve ici.

Donc vous voyez un peu dans l'autre sens aussi, en termes de composition, différents détails.

785 Voilà. Donc c'est la portion. J'ai pas les plans du bâtiment. Je les ai probablement ailleurs, si jamais vous vouliez voir plus spécifiquement les aménagements, mais c'est essentiellement les fonctions que couvre le pavillon des baigneurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

790 Est-ce que vous pourrez déposer à la Commission les illustrations qu'on vient de voir, s'il vous plaît?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

795 Oui.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

800 Je vois le terrain de stationnement sur l'avancée Shell qui me semble être un lieu privilégié plutôt pour les humains que pour l'automobile. Quelle est la justification d'avoir mis un terrain de stationnement là?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

805 L'idée, dans le fond, c'est d'assurer quand même un minimum d'accessibilité à l'ensemble du projet.

810 Donc dans le contexte, comme je l'expliquais ce matin, il y a le tournebride ici qui permet l'accès débarcadère, navette, autobus, système de transport en commun, même ce qu'on appelle le "kiss and ride", l'arrêt fréquent où les gens peuvent débarquer et tout ça.

815 Éventuellement, on a jugé pertinent d'avoir un stationnement d'appoint pour des fonctions vraiment très particulières, que ce soit stationnement handicapé, à titre d'exemple, donc d'avoir un minimum de places. Je me souviens plus exactement, je pense qu'on parle d'environ une soixantaine de places potentielles de stationnement à ce niveau-là.

820 Ces stationnements-là sont aménagés en contrebas, on n'a pas la troisième dimension dans les images ici, donc ne seront sûrement pas visibles au niveau des usagers, autant au niveau du quai Saint-Michel que des usagers au niveau de la promenade. C'était une préoccupation constante que j'avais en tête quand on a avancé cet élément-là.

Donc oui, on juge que c'est nécessaire d'avoir un minimum de places. On aurait pu en aménager beaucoup plus, mais il faut quand même penser aux fonctions vraiment particulières et entre autres, aux handicapés, dans le cadre du projet.

825 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

On sait que le soleil est nocif maintenant pour les humains, alors quand on regarde la plage, il y a pas vraiment beaucoup de place pour se mettre à l'abri du soleil.

830 Est-ce que dans votre projet, sur certaines photos ou illustrations, on voit apparaître des parasols, est-ce que vous avez songé à cet aspect-là?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

835 Oui. Actuellement, à l'intérieur du projet, dans ce qui est dédié, d'ailleurs c'est nos premières esquisses au niveau des parasols, l'idée, ce sera des parasols qui sont permanents. Donc il y a une portion de parasols qui vont vraiment être implantés sur base de béton, de façon à ce que de manière générale, il y ait toujours ce caractère plage qui persiste au niveau du projet.

840 On a encore à discuter sur les couleurs de rayures, etc. Mais l'idée, effectivement, ce sont des parasols avec un acier perforé, qui va faire en sorte qu'il y a des zones d'ombre.

On souhaite aussi éventuellement avoir en location des parasols qu'on vient littéralement planter comme dans les plages, mais évidemment, qui vont être plus aléatoires à ce niveau-là.

845 Je sais pas si j'ai le plan pas loin, mais il y a la zone engazonnée aussi que vous voyez ici, sur laquelle on a pris soin de disposer judicieusement les arbres les plus matures qui vont être plantés au niveau du projet.

850 Parce que notre expérience, au niveau des arbres, c'est que plus on les plante petits, ils s'adaptent mieux. Mais dans le contexte ici, des arbres sur la plage engazonnée, on voit du cent millimètres (100 mm) et plus, de façon à ce que dès les premières années d'opération, les zones d'ombre soient bien présentes.

855 Donc les gens auront le choix d'être à l'ombre ou au soleil, dépendamment de leur volonté puis de leur goût.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

860 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

865 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Ça va pour celle-là.

870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous en avez d'autres? Bien, je vais prendre une question de monsieur Bourret, puis je vais vous revenir.

875 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aimerais aborder le long du quai Saint-Michel, on a l'escalier qui descend sur la plage naturelle. Quelles activités sont prévues dans le cadre, qui vont être annexées à cet escalier-là? Est-ce que c'est simplement la plage?

880 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Dans le fond, l'escalier de béton qui relie, vous parlez bien de celui-là?

885 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Exact.

890 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

La question, c'est les activités sur la grève naturelle. Il y a pas d'activités de prévues sur la grève naturelle.

On s'entend que c'est pas une plage de sable. L'illustration est peut-être un peu trompeuse, mais c'est pas une plage de sable blanc.

895 C'est vraiment des surfaces de roc et de vase grosso modo. On ne parle pas de grève dans ce cas-là, mais vraiment d'affleurements rocheux.

900 Tout le secteur, dans le fond, qui est au pied du bassin de baignade est vraiment un secteur en affleurements rocheux. Donc il y a pas d'activités.

En fait, il y a pas d'activités qui sont prévues dans la zone, appelons-la naturelle, mais tout ce qui est au pied de l'enrochement. Nous, on n'a aucune activité prévue à cet endroit-là.

905 Donc c'est sûr que les gens vont pouvoir y accéder via les emmarchements, mais outre que la découverte du marais puis d'aller se balader à marée basse, parce que vous comprenez qu'à marée haute, ces endroits-là, la marée monte jusqu'à l'enrochement, il y a pas d'activités qui sont prévues là.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

910 En fait, l'expérience au Quai-des-Hommes de ce même type d'enrochement là, vous voyez la photo ici à marée haute. Ce qui est intéressant, c'est que les gens, effectivement, sont attirés à descendre l'escalier, se mettre le pied dans l'eau, remontent.

C'est le même type d'expérience, dans le fond, qu'on veut valoriser.

915 On a parlé beaucoup hier, dans le fond, le projet ne soustrait pas le fleuve à l'ensemble des usagers; le fleuve demeure accessible. Certains y accèdent au travers des enrochements.

920 Dans certains cas, on facilite l'accès à la berge avec des escaliers. Il y a différents points d'accès d'ailleurs à l'intérieur du projet.

Et c'est exactement le type d'expérience qui est souhaité à l'escalier. Donc autant on peut se baigner dans le milieu protégé qu'on peut descendre au niveau de la grève naturelle.

925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez mentionné hier soir qu'il y aurait de l'affichage pour dire que la baignade est interdite?

930 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

À vos risques et périls.

PAR LA PRÉSIDENTE:

935 À quel endroit?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

940 Le plan de signalisation est pas fait, mais aux endroits où il y aura des accès à la grève naturelle, on va prévoir de l'affichage à ces endroits-là, donc aux points d'accès lorsqu'il y en a.

945 Dans le projet, peut-être le plan général où on les voit! Dans le fond, vous voyez à l'extrême, on a le parc de la Jetée où il y a déjà des emmarchements qui ont été réalisés avant la phase 1 et consolidés en phase 1.

Il y aura, à l'avancée, au quai Saint-Michel, l'avancée Saint-Michel, où on a un accès. Dans le secteur du marais où on parlait aussi d'un autre emmarchement.

950 Puis tout le secteur du secteur famille où là, on a toute une série de descentes naturelles qu'on vous a présentées plus tôt.

955 Donc à ces endroits-là, on va prévoir un affichage qui indique que l'accès, de la baignade est à vos risques et périls. Évidemment, la Commission, en tant qu'organisme public, peut pas se soustraire à ça. Quelqu'un qui irait, si on n'a pas d'information, qui se noie, évidemment on est susceptible d'être poursuivi.

960 Donc évidemment, le plan de signalisation, le texte reste à produire. Mais c'est la façon qu'on va agir, comme on a agi ailleurs, à des endroits, je pense par exemple au sentier des Grèves où on donne accès encore là à la berge naturelle. Bon, c'est le genre de signalisation qu'on a à l'entrée du sentier, pour indiquer aux gens qu'il y a des risques aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

965 J'aimerais revenir sur l'image du bâtiment du secteur plage!

C'est un bâtiment qui, dans le document d'étude d'impact, on dit qui va être ouvert à l'année?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

970 On prévoit qu'il soit ouvert à l'année, à tout le moins, je pense, pour les services sanitaires; comme au quai des Cageux, on est ouvert à l'année.

975 Les heures sont peut-être réduites en période hivernale, puisqu'on a moins d'usagers. Mais oui, on prévoit qu'à tout le moins, le pavillon des baigneurs soit ouvert en tout temps toute l'année. Peut-être pas l'ensemble des activités, mais qu'au moins il y ait un accès à la salle ou aux services sanitaires.

PAR LE COMMISSAIRE:

980 Est-ce que c'est un bâtiment qui va être chauffé?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui.

985

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il a été prévu des mesures d'économie d'énergie, d'une enveloppe de type LEED par exemple?

990

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Actuellement, ce qui est à l'étude, on est en train de travailler plus spécifiquement, il y a l'usage de la géothermie qui est prévu au niveau du bâtiment.

995

Il y a eu des discussions à savoir, est-ce qu'on a besoin, bon, de chauffer, oui, pour répondre à votre question. Est-ce qu'on a besoin de climatiser l'été ce bâtiment-là ou on travaille strictement par ventilation naturelle!

1000

L'option actuellement qui est à l'étude, considérant les types de population, les personnes âgées aussi qui risquent de fréquenter beaucoup le bâtiment, on pense que le bâtiment doit être climatisé.

1005

En même temps, il y aura des systèmes pour faire en sorte qu'on puisse travailler avec des grands pans d'ouvertures qui fassent en sorte qu'on peut fonctionner avec ventilation naturelle et à ce moment-là, évidemment, les systèmes de climatisation sont pas en fonction.

Donc il y a un système double, si vous voulez, hybride, qui est à l'étude par rapport à la façon de climatiser ce bâtiment-là.

1010

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il a été prévu également des équipements écoresponsables à l'intérieur du bâtiment, comme des toilettes sèches, sans eau, différents types d'équipements?

1015

PAR M. RÉAL LESTAGE:

L'approche qui est privilégiée jusqu'à maintenant, l'approche en fait qui est privilégiée, en fait, c'est de respecter, comme on en parle souvent, de travailler en respectant les principaux principes LEED, si vous voulez, au niveau du projet, sans pour autant aller au niveau de la lettre. On travaille avec l'esprit, mais pas nécessairement la lettre du programme LEED.

1020

Alors il y aura une série de mesures qui seront mises en place, qui sont à préciser.

1025 Honnêtement, on commence à travailler au niveau des devis de performance au niveau du bâtiment comme tel.

On a la chance d'avoir à la Commission une architecte qui est certifiée au niveau du programme LEED, dont les connaissances vont être mises à profit dans le développement du projet.

1030

PAR LE COMMISSAIRE:

1035 On parlait également dans le document d'une possibilité de chauffer le bassin d'eau. La façon que vous allez chauffer le bassin, est-ce que ça va être via un chauffe-piscine, un chauffe-piscine solaire?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1040 L'idée, dans le fond, on ne voudrait pas dépenser de l'énergie comme telle pour chauffer le bassin baignable.

1045 Ce qui est intéressant, lors de la visite à Lyon notamment, c'est qu'eux ont eu à composer avec un problème où le miroir d'eau, finalement, quand on met un pouce et demi (1 ½ po) d'eau sur une plateforme, donc on chauffe l'eau assez rapidement. Donc ce qui est envisagé actuellement, c'est un échangeur de chaleur qui ferait en sorte que le miroir d'eau viendrait chauffer l'eau du bassin baignable.

1050 Donc le bassin baignable va être à une température contrôlée qui est agréable, mais chauffée naturellement par le miroir d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y aura une circulation d'eau entre le miroir d'eau et le bassin, c'est la même eau?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1060

Ce sera un échangeur de chaleur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065 OK, donc c'est pas la même eau?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1070 C'est pas la même eau. Mais évidemment, toute l'eau qui est utilisée est recirculée dans l'ensemble du système et il y a un échangeur de chaleur, de façon à ce que l'eau chaude du miroir soit refroidie par l'eau plus froide du bassin baignable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1075 D'accord. Allez-y.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1080 On sait maintenant qu'il y a des matériaux qui sont plus écologiques que d'autres et dont la fabrication émet moins de GES que d'autres ou de gaz carbonique.

Le béton est un matériau qui émet beaucoup de GES pour sa fabrication, une tonne (1 t) de béton équivaut à une tonne (1 t) de gaz carbonique.

1085 Quelle est la quantité de tonnes de béton que représente l'aménagement de la piscine et du miroir d'eau et de la plage?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1090 Bien en fait, vous le savez, nos plans et devis ne sont pas terminés, donc on n'est pas en mesure d'estimer le tonnage de béton.

On connaît les superficies approximatives en mètres carrés, etc., mais on peut pas vous donner l'information.

1095 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Est-ce que vous avez une idée de l'épaisseur, vous avez les dimensions, est-ce que vous avez une idée de l'épaisseur de la dalle de béton, c'est ça? Ça pourrait donner une idée ou une base de calcul?

1100

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1105 En fait, comme monsieur Desjardins l'a précisé hier, ce qui est particulier par rapport à l'ensemble des aménagements au niveau secteur plage, c'est qu'on souhaite que cet ouvrage-là soit le plus stable et le plus pérenne de manière générale. Ça aussi, c'est du développement durable.

1110 Alors on travaille avec une dalle sur colonne. C'est une dalle qui fera environ trois cents millimètres (300 mm) d'épais sur des colonnes qui sont à peu près réparties à plus ou moins aux sept mètres (7 m) de portée, de manière générale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1115 Est-ce que vous avez regardé la possibilité d'utiliser la même technique qu'au parc plage à Montréal, pour la filtration de l'eau?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1120 Qui est l'eau du fleuve qui est récupérée et qui est filtrée. Ça n'a pas été une option – en fait, c'est une option qui a été envisagée, qui a été regardée dans un premier temps au niveau des différents systèmes.

1125 Assez rapidement – et là, je veux pas vous induire en erreur, il faut que je me souvienne des questions normatives! Le parc plage est considéré comme un lac artificiel, ce qui est beaucoup moins exigeant que la plage artificielle qui est aménagée là, qui est considérée ni plus ni moins avec les mêmes normes hygiéniques qu'une piscine publique.

Donc un enfant qui pourrait souiller l'eau, que ce soit dans l'ensemble des éléments, on peut composer avec ce type d'élément là, avec les systèmes qui sont prévus.

1130 Au parc plage, c'est différent. On n'est pas dans le même environnement réglementaire, si vous voulez, au sens de la Régie du bâtiment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135 Mais au lieu de planifier en fonction d'un type piscine, est-ce que vous auriez pu planifier en fonction d'un site qui serait similaire ou un aménagement qui serait similaire à celui de Montréal?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

1140 Là, vous me posez une question. J'essaie de voir, la mémoire! En 2009, quand on a regardé ces différents systèmes là, il faut savoir Williams, Asselin, Ackaoui qui est membre du consortium chez nous sont ceux qui ont réalisé le parc plage à l'île Notre-Dame, donc on a regardé attentivement avec Vincent Asselin ces différentes options là.

1145 Il faudrait que je vous revienne pour vous justifier exactement le pourquoi, mais c'était assez catégorique et assez évident, là, mais je suis pas capable de vous le formaliser en mots.

 On pourra peut-être préciser éventuellement.

1150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 S'il vous plaît, oui.

 Est-ce que vous avez d'autres questions?

1155

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

 J'arrive à la fin.

1160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 D'accord, allez-y.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1165

 Le seul lien qui existe dans cette phase-là entre le bas et le haut est constitué par la côte de Sillery.

1170 On sait que la Commission de la capitale nationale travaille sur un projet de sentier de la falaise en haut de la côte; on sait qu'il y a des groupes qui demandent la création d'un parc des grands domaines en haut de la côte; on sait qu'il existait aussi à une certaine époque ce qu'on a appelé des charcottes entre le bas et le haut.

 Est-ce que dans ce secteur-là, il y avait auparavant des charcottes qui existaient entre le bas et le haut de la falaise, quand vous avez fait l'évaluation?

1175

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1180 À notre connaissance, puis j'ai pas un inventaire très détaillé, mais c'est sûr qu'il y a l'escalier dans l'axe de la côte de Sillery, celui qu'on vous a présenté plusieurs fois, avec les photos du quai Frontenac qui était existantes.

1185 Vous comprendrez que dans la portion, passé la pointe à Puiseaux, jusqu'à la côte Gilmour, la pente naturelle de la falaise, puis vous vous rappelez les images qu'on a montrées cet après-midi de la prise de Québec en 1759, on est vraiment à l'endroit où la falaise est le plus abrupt. Charcotte, escalade non plus, on s'entend, c'est un schiste, il y a pas moyen de grimper ou quoi que ce soit.

1190 Le prochain secteur où on arrive, c'est la coulée Saint-Denis dans l'axe de la côte Gilmour où les Anglais auraient pris Québec en passant par la coulée. Donc on présume qu'il devait y avoir des charcottes à l'époque, j'ai pas l'information précise, mais pour l'avoir marchée, elle est pas mal existante, puis il y a encore des gens qui l'utilisent aujourd'hui.

1195 Donc c'est les deux (2) qu'on connaît à l'intérieur de notre territoire, une qui était peut-être un peu plus costarde. Je sais pas si la Ville de Québec ou le ministère de la Culture a plus d'informations sur la nature historique, mais dans l'information qu'on a, nous, c'est celle-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Murphy.

1200 **PAR M. PETER MURPHY:**

1205 On pense qu'à certains moments, il y avait un escalier entre ce qui est maintenant le parc des Voiliers puis le bas de la côte. C'est un des citoyens de la côte de Sillery qui m'avait dit ça il y a quelques années.

Mais on n'a jamais vu de photos ou de plans qui montrent sa localisation.

1210 Puis on a vu sur les anciens plans qu'à un certain moment, il y avait un lien entre ce qui est maintenant le couvent des Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc puis le bas de la côte, mais on pense que cette partie de la falaise a été dynamitée lors de la construction du boulevard Champlain.

Donc on pense que les traces de ce lien n'existent plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215

Merci. Je vous permets plus que deux (2) questions parce que j'ai personne d'autre sur le registre, mais je vous dis, s'il y en a qui veulent aller s'enregistrer pour poser des questions, vous êtes les bienvenus.

1220

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

De toute façon, j'arrive à la fin de mes questions.

Je voudrais savoir, la voie ferrée, elle va être à quelle distance du pied de la falaise?

1225

Je vais vous expliquer pourquoi je pose la question. Si jamais il y avait une charcotte au parc des Voiliers et que, bon, on décide un jour de l'aménager, on va arriver au pied de la falaise, on va arriver devant une voie ferrée maintenant alors que présentement, il y aurait eu possibilité pour les piétons de traverser et là, il y en aura plus.

1230

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je vais me permettre une réponse. Dans le fond, à l'heure actuelle, c'est le boulevard Champlain qui est à l'endroit où est la voie ferrée, ce serait pas plus évident d'aménager un escalier qui arriverait dans une voie du boulevard Champlain.

1235

L'espace entre le pied de la falaise, évidemment les distances varient entre la bordure nord du boulevard actuel et le pied de la falaise, il y a des endroits où il y a des encavures, etc., mais il y a très peu d'espace. Le boulevard frôle la falaise littéralement.

1240

Et les endroits les plus dégagés sont justement aux deux (2) extrémités du projet, dans le secteur de la côte de Sillery et dans le secteur de la côte Gilmour. Comme le disait monsieur Murphy – j'allais dire mister Murphy, ça fonctionne bien – il y a eu du dynamitage, l'environnement a changé, je pense que ça serait difficile de venir implanter des escaliers à ces endroits-là.

1245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ce serait possible, sur un plan, de les localiser, les charcottes?

1250

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Les existantes, les anciennes, bien, les existantes on s'entend qu'elles n'existent plus, mais oui, sur un plan à fournir?

1255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, si vous pouvez l'indiquer aussi ou nous déposer un plan.

1260 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Bien, on va l'identifier, je vais juste trouver un plan d'ensemble!

Donc la charcotte, bon, l'escalier du quai Frontenac qu'on vous montrait était environ dans ce secteur-ci.

1265 Celle dont monsieur Murphy parlait qui aurait été où le parc des Voiliers, vous voyez, il est ici sur le promontoire, donc elle aurait été dans le secteur, plutôt dans ce secteur-ci où là, le boulevard est vraiment collé. À l'heure actuelle, il y a un viaduc évidemment à cet endroit-là, c'est pas plus simple.

1270 Et la coulée Saint-Denis dont je vous parle aboutit, vous voyez la côte Gilmour qui tourne pour prendre son envolée, donc on aboutit dans le secteur en bas ici.

1275 Donc c'est vraiment, le secteur de la coulée Saint-Denis, appelons ça le bas du parc du Bois-de-Coulange, donc à l'extérieur du parc, à l'extérieur de la portion clôturée, c'est vraiment une portion qui est boisée, une grande coulée naturelle où il y a un résidu d'un petit ruisseau.

1280 Donc le reste, c'est vraiment une falaise. Elle est boisée de manière pas très dense par endroits, mais elle est vraiment très accidentée.

Et on arrive évidemment directement sur la voie du boulevard, peut-être un mètre (1 m) de jeu, pas assez pour appuyer un escalier puis de pouvoir traverser de manière sécuritaire par la suite.

1285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

1290 La dernière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La dernière question!

1295

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Vous avez dit que le MDDEFP poursuivrait des travaux, des analyses, des autorisations peut-être aussi durant les prochains mois, j'aimerais avoir un peu plus de détails sur ce que fera le MDDEFP par rapport à ce projet-là dans les prochains mois, jusqu'à temps que vous remettiez votre rapport?

1300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui. Comme vous savez, il y a du travail qui se fait en parallèle à notre enquête à nous par le MDDEFP, mais je vais laisser madame Auger vous l'expliquer.

1305

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Oui. En fait, on va tomber à la table de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

1310

Donc on va recontacter tous les experts qu'on a contactés pour l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact. On va leur demander leur avis sur l'acceptabilité du projet.

1315

C'est des experts qui sont tant à l'intérieur du ministère que des experts à l'extérieur du ministère.

Et on va avoir des discussions avec le promoteur, on va se positionner, on va prendre en considération les préoccupations des gens ici en audience. On va prendre aussi en considération, parce que notre rapport va être déposé à peu près un (1) à deux (2) mois après celui du BAPE, donc on va prendre en considération les constats et les recommandations du BAPE, puis on va bâtir notre propre analyse environnementale.

1320

On va fournir ce rapport au ministre qui va disposer également du rapport du BAPE pour faire sa recommandation au gouvernement.

1325

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

Alors vous ne ferez pas d'études sur le terrain, vous ne ferez pas de contre-expertise?

1330

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Non.

1335 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

Ce ne sera qu'au stade de discussions.

1340 **PAR Mme ISABELLE AUGER:**

Les inventaires, tout ça, sont demandés, on regarde de quelle façon ils ont été faits, des experts se penchent là-dessus, on regarde si ça a été fait de façon standard, si ça a été fait dans les règles de l'art, mais on contre-expertise pas. On va pas faire d'inventaires nous-mêmes sur le terrain.

1345 **PAR Mme JOHANNE ELSENER:**

D'accord, merci.

1350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors je vous remercie, madame Elsener.

Il n'y a pas d'autres intervenants? Merci.

1355

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La Commission aurait des questions à vous poser en vrac, sur différents sujets.

J'aimerais ça savoir, vous avez parlé hier que vous alliez planter, je pense, plus que mille (1000) arbres, est-ce que ces arbres-là sont déjà disponibles en pépinières? Est-ce que vous avez vérifié où est-ce qu'ils vont être pris? Parce que c'est pas rien, c'est mille (1000).

1365 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Oui effectivement. Je vais peut-être laisser monsieur Lestage en parler, mais non, on n'a pas encore fait de préachat à l'heure où on se parle.

1370

Évidemment, le projet n'est pas autorisé; on est, comme vous le savez, il y a le BAPE, il y a aussi l'analyse environnementale, etc., mais il y a aussi tout un volet, c'est un projet qui est soumis aux grands projets d'infrastructure, aux projets d'Infrastructure Québec, donc il y a toute une analyse, le dossier d'affaires final qu'on doit déposer avant même d'être autorisé à dépenser un dollar (1 \$).

1375

Donc effectivement, il y a aucune commande qui est passée au moment où on se parle, qui ne pourra être passée tant qu'on n'aura pas été autorisé dans ce cas-là.

Bien, je pense que ça répond à votre question.

1380

PAR M. RÉAL LESTAGE:

Peut-être en termes de précision! D'abord peut-être un complément d'information. Ce qui est intéressant, c'est que la phase 1 a été un laboratoire aussi par rapport aux différentes essences, la viabilité, la survie aussi des différentes essences, les problématiques aussi qu'on connaît avec le frêne, avec d'autres essences qui avaient été choisies.

1385

Alors avec les responsables en horticulture de la Commission, on a fait le tour, une espèce de post mortem sur tout ce qui avait été planté en phase 1, de manière à définir une liste des végétaux qui sont indigènes évidemment à l'environnement du fleuve, mais qui sont viables aussi.

1390

Donc on travaille à partir de cette liste-là.

L'autre élément, c'est qu'en phase 1, il faut se souvenir que c'était pour 2008, c'était le cadeau du gouvernement, on voulait avoir une apparence instantanée au niveau du projet, donc on avait privilégié des calibres un peu plus importants, qui sont plus rares en pépinières comme vous le savez.

1395

Alors dans la phase 3, on travaille avec des calibres un peu moins importants, nonobstant les arbres dont je parlais tantôt au niveau de la plage, on parle de soixante-dix millimètres (70 mm).

1400

Évidemment, dans des provenances qui sont compatibles en termes de zones de rusticité avec le secteur dans lequel on va travailler. Donc les zones d'approvisionnement vont jusqu'au périmètre en Ontario et dans ces coins-là, Pépinière Brown, etc., j'ai pas la liste exacte.

Mais on travaille avec des végétaux qui sont ou qui seront disponibles éventuellement. Le tout est fait par préachat. Donc la façon dont on fonctionne, les végétaux sont préachetés et en adéquation aussi avec la séquence de réalisation des travaux.

1405

Donc même dans certains cas, ils sont cernés l'année qui précède la transplantation, ce qui amène en fait une acclimatation, en fait le choc est moins grand de manière générale.

1410

Donc toute cette stratégie-là se met en place éventuellement.

Mais comme monsieur Plante l'a dit, on bouge pas tant et aussi longtemps que le gouvernement n'a pas donné le go au niveau de l'ensemble du projet.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, je vous remercie.

1420

Je change complètement de sujet! Je vais aller du côté du Canadien national. Il est prévu la démolition du tunnel et un passage à niveau un peu plus loin sur la promenade. Pourriez-vous nous expliquer les normes de passages voitures qu'on peut permettre lorsqu'on a un passage à niveau?

1425

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Je pense que je saisis mal votre question.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, je vais l'expliquer autrement.

1435

Lorsqu'on a un certain nombre de voitures qui passent et qui traversent une route, je comprends qu'à un certain moment donné, il y a comme un "cut-off", on dit, on peut plus prendre de voitures parce que c'est trop volumineux, le trafic, on doit mettre un viaduc ou un tunnel, est-ce que c'est exact?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1440

Je pense que je vais devoir consulter mon collègue d'ingénierie, parce que par rapport aux normes de voitures et au "cut-off", écoutez, je pense pas qu'il y ait de règlements.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1445

Madame la Présidente, on aurait une réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450

Pouvez-vous vous asseoir au bout de la table ici?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Si jamais, nous, on a une présentation sur ce sujet-là, si jamais ça vous intéresse. Pour répondre à votre question, je vous le dis comme ça.

1455

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien, je vais entendre la réponse de monsieur, puis après ça, on ira de votre côté.

1460

PAR M. CLAUDE SAVARD:

En fait, il y a un chiffre magique effectivement qui est de deux cent mille (200 000) comme produit vectoriel, le nombre de véhicules fois le nombre de trains.

1465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Deux cent mille (200 000) voitures par train?

1470

PAR M. CLAUDE SAVARD:

Non. Le produit vectoriel, c'est deux cent mille (200 000).

Le nombre de véhicules qui passent par jour fois le nombre de trains qui passent par jour. Si ça donne deux cent mille (200 000) et plus, en principe ça justifie un étagement.

1475

Mais ça, c'est en principe. C'est seulement un chiffre qu'anciennement, l'Office des transports du Canada avait quand ils voulaient subventionner pour remplacer un passage à niveau par un viaduc.

1480

En fait, souvent il y a des passages à niveau qui existent, mais il y a plus que deux cent mille (200 000) de produit vectoriel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485

Alors si on applique ce calcul sur la promenade, avec le nombre de passages qu'on a, est-ce qu'on serait sous...

PAR M. CLAUDE SAVARD:

1490

On n'a pas le nombre de véhicules. Je vais céder la parole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est votre présentation?

1495

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Tout est là.

1500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Tout est là, OK.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

1505

En fait, juste pour dire aussi, c'est que, mettons, quand on regarde les normes américaines un peu avec l'AREMA qui est l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association, la version 2012, ils donnent un chiffre de deux cent quatre-vingt-dix mille (290 000), donc on est dans le même ordre de grandeur de ce qui a été mentionné.

1510

Actuellement, le DJMA qui est le débit journalier moyen des automobiles est de vingt mille (20 000), ça fait que si on multiplie vingt mille (20 000), on sait qu'actuellement, il y a trois (3) transports par semaine, il peut y en avoir plus aussi, donc ça devient six (6) – parce que c'est le nombre de convois par jour, donc un train qui va actuellement le matin au Port de Québec, revient en après-midi, donc ça, ça fait deux (2) convois!

1515

Ça veut dire qu'actuellement, ce qu'il y a sur le réseau, on parle de deux (2) convois fois vingt mille (20 000) de DJMA, qui donne une valeur de quarante mille (40 000), donc qui est nettement inférieure au chiffre magique. Autrement dit à la limite avec un DJMA de vingt mille (20 000), on pourrait avoir presque cinq (5) convois qui rentrent et cinq (5) convois qui sortent par jour pour s'approcher de ce chiffre magique là.

1520

Donc ça, ça donne les ordres de grandeur du point où il est nécessaire d'avoir un viaduc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525

Alors est-ce que vous avez autre chose?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

1530

Bien en fait, la seule chose que je pourrais dire, c'est qu'évidemment, rattachées aux passages à niveau, il y a des études de sécurité qui sont à faire.

1535

On a rencontré des gens de Transports Canada évidemment, les gens du ministère des Transports, évidemment le CN. Il y a une coordination qui se fait avec tous ces gens-là, puis c'est sûr que l'aspect sécurité, c'est l'aspect le plus important du projet.

1540

Donc il y aura des barrières simples, des barrières doubles, des barrières en porte-à-faux, des signaux avancés évidemment pour indiquer qu'il y a un train qui passe.

Donc évidemment, l'ensemble de ces caractéristiques à prévoir pour le passage à niveau seront étudiées, de concert avec les partenaires évidemment dans le dossier.

1545

Je pense que la première question était la question judiciaire, à savoir, quel est le chiffre magique pour savoir si un passage à niveau est obligatoire ou vraiment recommandé. On est vraiment en deçà actuellement de cette valeur-là.

1550

Donc je pense que c'est pour ça qu'il y a les discussions actuellement avec l'ensemble des partenaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie pour les précisions. Monsieur Bourret.

1555

PAR LE COMMISSAIRE:

Concernant le réseau ferroviaire, est-ce que les prévisions en matière de flux au niveau de trains sont à la hausse ou sont relativement stables?

1560

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Il faudrait poser la question au CN, on n'a pas cette information-là.

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1565

Écoutez, ce que je peux vous dire à ce sujet-là, c'est que les statistiques que j'ai en ce moment et que je vais vous communiquer sont les statistiques récentes sur le trafic ferroviaire à l'anse au Foulon.

1570 Ça constitue pas une prévision pour ce qui est de l'achalandage pour le futur qui dépend largement des projets de développement du Port de Québec.

1575 Nos quantités de trafic reçu ou expédié varient grandement selon la demande des clients ferroviaires, donc le portrait que je vais vous donner est pas un portrait qu'on peut projeter dans le temps dans un avenir rapproché, à moyen ou à long terme.

Les volumes de trafic sont appelés à augmenter, peut-être à diminuer, ça peut être la semaine prochaine, le mois prochain, dans quelques années.

1580 En ce moment, on a une fréquence de desserte du port de trois (3) jours par semaine. Comme monsieur Desjardins l'a indiqué, on a un train par jour, donc un train qui entre au port et qui en ressort également.

1585 Je vous donne le nombre de wagons en moyenne que ces trains-là transportent, qui sont en moyenne pour une année. Donc on observe des pics, dépendamment des périodes dans l'année où on a beaucoup plus de wagons. Donc pour 2011, c'est un train de dix-huit (18) wagons; pour 2012 et 2013 à ce jour, vingt-trois (23) wagons.

1590 Mais encore là, dépendamment de la demande de nos clients, ça peut être le nombre de trains qui augmente, puis ça peut être le nombre de wagons par train également.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et les heures de passage de ces trains?

1595 **PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:**

En ce moment, les heures de passage, c'est entre onze heures trente (11 h 30), à moins que je me trompe, c'est entre onze heures trente (11 h 30) et treize heures trente (13 h 30).

1600 **PAR LE COMMISSAIRE:**

De jour?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1605 De jour. De jour et en semaine, mais encore là, dépendamment de la demande de nos clients, il est pas impossible éventuellement qu'on ait à faire circuler des trains le week-end également.

PAR LE COMMISSAIRE:

1610

L'accès pour se rendre au port via la voie ferroviaire, c'est la seule voie qui existe? On peut pas y avoir accès par une autre voie?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1615

Pour le CN, oui, c'est le seul accès.

PAR LE COMMISSAIRE:

1620

Ça veut dire quoi, pour le CN?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1625

C'est-à-dire qu'il y a un autre accès qui est de l'autre côté, mais qui est utilisé par la compagnie Québec-Gatineau.

PAR LE COMMISSAIRE:

1630

Ça, c'est la voie qui passe sous la ville, dans le tunnel?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Oui, c'est ça, exactement.

1635

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que cette voie-là est encore utilisée?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1640

À ma connaissance, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1645

Et la fréquence de cette utilisation-là?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

De cette voie-là, ça, j'ai pas cette information-là, non.

1650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors le tunnel n'est pas utilisé par le CN?

1655

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660

Ce n'est pas à vous?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1665

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670

Si jamais la voie actuelle le long de la promenade Champlain, c'est hypothétique, était éliminée, vous avez plus d'accès au port?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1675

C'est ça, exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, OK.

1680

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y aurait moyen d'obtenir le plan du réseau ferroviaire de la région de Québec?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1685

Un plan du réseau actuel?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

1690

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Oui, absolument.

1695

Juste une précision! Le plan que je peux fournir, c'est un plan du réseau du CN.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Puis le plan du réseau de, je sais pas comment il s'appelle, l'autre réseau?

1700

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

Québec-Gatineau.

1705

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça, vous pouvez pas y avoir accès?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1710

Écoutez, c'est une compagnie indépendante au CN. Je pourrais regarder, c'est probablement public, mais je vais définitivement vous fournir une carte du réseau du CN, mais je vais voir s'il y aurait pas une carte de l'ensemble du réseau ferroviaire que je pourrais vous fournir.

1715

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

Est-ce que le MTQ pourrait compléter?

1720

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Oui. On est en mesure de vous fournir cette carte-là.

1725 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Actuellement, au niveau du MTQ, la voie qui est Gatineau-Québec – je m'excuse, est-ce que c'est ça?

1730 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

Québec-Gatineau.

1735 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Québec-Gatineau, est-ce qu'elle circule dans les deux (2) voies?

1740 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

Une (1) seule voie.

1745 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1745 Puis le flux est principalement d'un côté? Comment il fait pour traverser, je veux dire, il doit emprunter la voie du CN?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Non, il a son propre réseau.

1750 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah oui?

1755 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

Oui.

1760 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis il va d'où à où?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

1765 Oh, il faudrait que j'aie la carte. Je suis pas en mesure comme ça par cœur, mais avec la carte, on va pouvoir le voir.

Mais il y a une (1) seule voie dans le tunnel.

1770 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775 Donc le CN, vous êtes confortables avec le déplacement du chemin de fer actuel, sa localisation?

PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:

1780 Bien écoutez, comme je l'ai mentionné plus tôt aujourd'hui, on n'a pas encore, on a vu plusieurs plans préliminaires, on n'a pas vu de plan final du tracé de la nouvelle voie ferrée. Donc c'est un petit peu difficile pour nous de commenter sur le tracé, sur l'impact, sur si on est confortable.

1785 On est en discussions avec le promoteur et, je veux dire, on collabore ensemble. Donc je veux dire, on envisage certaines choses et oui, effectivement, dont le déplacement de la voie ferrée.

Mais pour commenter en détails sur tous les tenants et aboutissants, il va falloir un plan final détaillé.

1790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Comme la démolition du tunnel entre autres, ce serait une amélioration pour vous?

1795 **PAR M. LOUIS-ANTOINE PAQUIN:**

1800 Bien écoutez, là-dessus, ce qui est important de préciser, c'est que les compagnies de chemin de fer, donc pas seulement le CN, mais l'ensemble des acteurs de l'industrie cherche dans le mesure du possible à éliminer, à réduire le nombre de passages à niveau sur leurs réseaux et non pas à l'accroître, essentiellement pour des raisons de sécurité.

Donc dans ce contexte-là, le remplacement d'un étagement routier par un passage à niveau, à notre sens, est un processus qui est très inhabituel.

1805 C'est à la demande de la CCNQ et de la Ville, dans un esprit de collaboration, pour permettre la réalisation du projet, que le CN envisage de remplacer cet étagement routier là par un passage à niveau.

1810 Cependant, ce passage à niveau là, comme monsieur Desjardins l'a mentionné, va devoir rencontrer des normes de sécurité, va devoir également offrir au CN la même flexibilité opérationnelle dont il jouit en ce moment avec le tracé actuel de la voie.

1815 On est une compagnie de services. Je le précise, parce qu'il y a encore beaucoup de gens qui pensent que le CN est une société de la Couronne, ce qui n'est plus vrai depuis 1995, donc on sert des clients. Notre mandat premier, c'est de leur offrir un service, c'est de leur offrir le service auquel ils sont en droit de s'attendre.

Donc il y a tous ces éléments-là à prendre en considération.

1820 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Toujours par rapport à la voie ferrée! Dans le projet, il est prévu le démantèlement de la voie ferrée, il y a deux (2) options qui pourraient se faire dans une séquence: fermer complètement la voie ferrée durant une (1) semaine ou y aller d'une façon séquentielle?

1825 Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre du projet?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1830 En fait, pour faire une histoire courte, il est prévu de démanteler la voie ferrée d'un seul coup, puis dans les discussions qu'on a avec le CN et avec Québec-Gatineau, qu'il y ait une entente temporaire pour que les trains du CN passent par le tunnel ferroviaire de Québec-Gatineau, donc de détourner la circulation du Canadien national.

1835 Donc c'est des discussions qu'on a avec les deux (2) compagnies de chemin de fer pour la réalisation des travaux. Parce que vous comprendrez que ça va être difficile de ne pas démolir – bien, démolir! – arrêter l'antenne ferroviaire pendant les travaux, donc pendant une durée qui reste à confirmer, mais qui risque d'être plus longue, au moins au minimum un an, c'est sûr.

1840

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais ça maintenant aller du côté du ministère de la Culture! Nous sommes situés dans un arrondissement historique, les aménagements qui sont prévus dans un aménagement historique respectent certains critères.

1845

Est-ce que vous avez des critères qui pourraient s'appliquer particulièrement au projet qui est maintenant sur la table?

1850

PAR M. JÉRÔME HARDY:

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espaces publics entre autres, bien évidemment, il y a des critères, il y a plusieurs orientations que le Ministère peut se donner. Vous pouvez en avoir un aperçu dans le projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery, entre autres qui touche le cadre naturel, le réseau viaire, les bâtiments, etc.

1855

Donc pour des espaces publics, évidemment, des interventions minimales sont souhaitables, qu'il n'y ait pas trop de déblais ou remblais, de conserver le niveau naturel, le lit autant que possible du sol. Donc c'est des types d'exemples d'orientations qui nous aident dans les analyses qu'on fait dans les différentes interventions qui ont lieu dans le site patrimonial de Sillery.

1860

Donc conserver aussi les perspectives visuelles sur des éléments d'intérêt patrimoniaux, comme le clocher de l'église Saint-Michel entre autres.

1865

Donc c'est le type d'orientation qui nous guide. Vous pouvez en avoir un aperçu justement dans le plan de conservation.

1870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a certaines contraintes qui s'appliqueraient?

1875

PAR M. JÉRÔME HARDY:

Dans le cadre de ce projet-là? Bien évidemment, il faudrait faire l'analyse plus approfondie lorsque la Commission de la capitale nationale nous déposera une demande d'autorisation formelle, pour ce qui est de la partie qui est située dans le site patrimonial de Sillery.

Donc évidemment, on pourrait aller plus en profondeur pour demander des exigences selon les détails qui nous sont fournis, par exemple pour des bâtiments construits, le type de matériaux, ainsi de suite.

1880

Donc voilà. Il y a plusieurs exigences qui pourraient être demandées, mais en fonction d'un autre type d'analyse, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885

Je vous remercie. Monsieur Plante, quels sont les efforts que vous avez faits pour intégrer le projet dans le contexte d'un site patrimonial?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1890

En fait, je vais juste afficher le plan d'ensemble pour pouvoir supporter un peu ce que je veux dire.

1895

Grossièrement, l'arrondissement historique, les limites de l'arrondissement historique, en ce qui concerne le projet de la promenade Samuel-De Champlain, la limite, puis c'est approximatif, on s'entend, mais la partie du projet qui est à l'intérieur de l'arrondissement historique, donc c'est la partie ouest juste à peu près passé le bâtiment projeté du pavillon des baigneurs.

1900

Notre position, si je peux dire, on pense qu'on améliore la qualité paysagère de ce secteur-là du site patrimonial dans la mesure où bon, évidemment, la démolition du viaduc, sa mise à niveau va permettre de redécouvrir le cap, bien, la pointe à Puiseaux, la mise en valeur, la dominance de l'église qui est une des caractéristiques qui était illustrée dans le cadre de gestion qui avait été déposé par le ministère de la Culture, puis qui est encore valide dans le projet de plan de conservation. Donc cette primauté de l'église et de la falaise va être renforcée notamment par la mise à niveau du viaduc.

1905

Évidemment toutes les traces historiques qu'on fait ou qu'on veut réinterpréter à même le projet, selon nous, participent aussi à la mise en valeur du site patrimonial.

1910

Ça, c'est les éléments plutôt au niveau des aspects formels du projet.

On pense aussi qu'au niveau de l'architecture, l'effort qu'on fait en fait de la noblesse des matériaux, la qualité de l'architecture, du mobilier urbain, des différentes interventions, même en fait d'aménagements plus de nature urbaine, trottoirs, les ponts de bois, etc., donc toutes ces interventions-là participent à créer le patrimoine de demain à l'intérieur du site patrimonial.

1915

Donc c'est des interventions qui sont donc contemporaines de 2014-15-16, mais qui vont vraiment venir renforcer la valeur et appuyer la valeur du site patrimonial.

Je sais pas si, Réal, tu voudrais ajouter quelque chose dans ça, mais je pense que c'est vraiment la position qu'on a.

1920

La Commission est un propriétaire terrien dans le site patrimonial, propriétaire du domaine Cataract, du parc du Bois-de-Coulonge, donc on entretient jalousement et qu'on fait profiter à la population de Québec. On pense que la promenade Samuel-De Champlain participe aussi à cette volonté de mettre en valeur.

1925

Puis il faut toujours se rappeler que c'était une friche industrielle, il y a eu les pétrolières, les pétrolières sont parties, aujourd'hui c'est des friches végétalisées, mais c'est la nature un peu n'importe comment qui a repris sa place, et en redonnant ces endroits-là à la population, c'est une meilleure façon aussi de comprendre l'histoire qui s'y est déroulée, puis de l'interpréter. Il y a toute la question d'interprétation historique qu'on va entrer aussi dans le projet sous différentes formes.

1930

Donc on pense qu'on va avoir une bonne écoute au ministère de la Culture, mais évidemment, on va soumettre nos projets à toutes les instances, que ce soit à la Commission d'urbanisme de la Ville de Québec ou à la Commission des biens culturels, etc., comme un bon citoyen corporatif.

1935

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, merci.

1940

Alors je propose qu'on prenne une pause de quinze (15) minutes, donc jusqu'à moins vingt (-20), et puis on va poursuivre avec les questions de la Commission par après.

1945

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1950

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION (suite)

PAR LA PRÉSIDENTE:

1955

Merci de votre présence. Nous allons terminer ce soir, alors s'il y a des personnes qui ont encore des questions à poser, n'hésitez pas à aller vous enregistrer à l'arrière de la salle pour qu'on puisse prendre vos questions.

1960

Entre-temps, la Commission va continuer à poser ses questions au promoteur et aux personnes-ressources.

Alors donc d'abord, à la CCNQ, est-ce qu'il y a eu un comité de suivi pour la phase 1, suite à la réalisation de la phase 1?

1965

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Par comité de suivi, est-ce que vous avez...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970

Sur la réalisation du projet, sur son succès, sur les bonnes choses à retenir ou à ne pas refaire, avec les citoyens!

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

1975

Avec les citoyens, lors de la réalisation du projet, le projet s'est réalisé d'une manière différente en phase 1, c'est-à-dire qu'il y a eu les audiences publiques et ensuite, on était un peu en mode fast track, donc c'est-à-dire qu'on réalisait une série de lots en été, on faisait les plans en hiver. Donc il y avait un comité des usagers qu'on a appelé, qu'on a mis en place avec différents intervenants qui sont les mêmes qu'on a rencontrés dans le cadre de la phase 3 à un moment.

1980

On a présenté le projet qui était, bon, beaucoup de gens qui sont intervenus et qui ont demandé notamment des audiences dans le cadre de la phase 3, donc qui a été qu'on a appelé le comité des usagers qui ont été informés, qui ont participé, on peut appeler ça une forme de comité de suivi.

1985

Par la suite, à la suite des travaux de l'inauguration de la phase 1, évidemment on a reçu beaucoup de commentaires, soit par courriel ou verbalement. Donc on a pris en compte pour soit des améliorations, etc., mieux comprendre les besoins des gens.

1990

Donc ça, c'est un suivi qui se fait en permanence à l'intérieur de la Commission.

1995

Puis évidemment, il y a tout un suivi aussi de nos installations, appelons ça comme ça. Donc on a des gens qui sont sur la promenade Samuel-De Champlain, des horticulteurs, des gens qui sont plus au niveau du maintien des bâtiments, donc qui assurent un suivi journalier, s'assurer que tout va bien, puis de voir aussi qu'est-ce qui va moins bien, au fond les problèmes. Donc ça, on les ramène.

2000

On parlait des végétaux, bon bien, c'est quelque chose, on a fait un suivi sur, maintenant, ça va faire cinq (5) ans que la promenade a été inaugurée, dans quelques semaines, donc on a une bonne connaissance de qu'est-ce qui a bien marché, qu'est-ce qui a moins bien marché, puis de tout ça.

2005

Donc on peut parler de suivi, c'est un peu la façon qu'on le fait, puis je pense qu'on va agir de la même manière dans le cadre de la phase 3.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2010

PAR LE COMMISSAIRE:

Au niveau des sols contaminés, quelles sont les interventions qui sont prévues en matière des sols contaminés sur la zone d'étude?

2015

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

Évidemment, je suis pas le spécialiste dans le détail des sols contaminés, mais évidemment, toutes les études ont été faites. Il y a eu des sondages qui ont été réalisés.

2020

Ce qu'on retrouve principalement sur le projet, parce qu'évidemment, les sols ont été décontaminés quand il y a eu l'enlèvement des réservoirs. La zone qui demeure contaminée, c'est la zone sous la voie ferrée actuelle.

2025

Donc au moment du démantèlement, bien là, il y a eu des évaluations de faites sur des quantités de sols qui devront être sortis du site ou des sols qui devront être déplacés sur le site.

Donc ça, cette évaluation-là fait partie de l'étude d'impact et il y a des coûts associés à ça évidemment dans le budget évidemment.

2030 Puis il y aura un plan de réhabilitation qui sera déposé. Donc il y aura une procédure qui va suivre les normes évidemment du MDDEFP à cet effet-là.

2035 Ça fait qu'il y a déjà eu, je pense, même des questions additionnelles qui avaient été posées dans le cadre de l'étude d'impact. Ça fait que je pense que le suivi à ce niveau-là, je pense que madame Auger pourrait en dire un bout aussi à cet effet-là. Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2040 Madame Auger, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose?

PAR Mme ISABELLE AUGER:

Est-ce que je peux avoir une question un peu plus précise s'il vous plaît?

2045 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

De notre part, en fait, il y a pas vraiment de question, dans le fond, on vous informe de ce qu'on a fait.

2050 Si besoin est, je pense que les experts sont là. On n'est pas les experts, mais je pense que la documentation, on a quelques caisses d'études.

PAR LE COMMISSAIRE:

2055 Est-ce qu'il y a, au niveau de la phase 1, il y a eu des interventions au niveau des sols contaminés, est-ce qu'il y a un bilan qui a été fait, puis si vous pouvez nous localiser les endroits où il y a eu vraiment des interventions précises au niveau des réservoirs?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2060 On parle bien de la phase 1 du projet?

PAR LE COMMISSAIRE:

2065 De la phase 1.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

De la phase 1 du projet, pas de la phase 1 caractérisation!

2070 Je pense pas qu'on soit en mesure, ça serait de mémoire.

On n'a pas l'information ici. On pourrait vous revenir par écrit sur un peu qu'est-ce qui a été fait. Je sais qu'il y a des choses qui sont en place, mais là!

2075 On peut vous revenir.

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

2080 En fait, le long de la promenade, le quai blanc qui est le long du quai des Cageux, du côté nord de l'arboretum qui est là, il y avait des puits d'observation pour aller prendre les échantillonnages à ces endroits-là qui devaient durer trois (3) ans. Il faudrait voir avec les gens à l'interne chez nous, pour savoir.

2085 Évidemment, il y a eu un suivi de fait à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis à l'avancée Shell?

2090 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

L'avancée Shell dans la phase 3, donc il y a eu, là, je veux pas trop m'avancer, il faudrait regarder dans le détail l'étude.

2095 Mais à ma connaissance, ça a été décontaminé.

2100 L'ensemble du secteur a été quadrillé bord en bord. On a même fait des tests supplémentaires dans le secteur de la marina, si je me trompe pas, si c'est pas l'été passé. On continue de faire des caractérisations au besoin. On en a fait, on continue, puis on va continuer d'en faire.

Évidemment, on n'a pas démantelé la voie ferrée pour aller caractériser précisément. On a une caractérisation, je pense, qui est faite dans les règles de l'art de l'ensemble de l'œuvre.

2105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On a parlé tantôt du quai Frontenac qui va être rajeuni, est-ce que vous avez considéré la possibilité, puisqu'il va être rajeuni, la possibilité d'y installer des escaliers vers le fleuve, comme on a fait ailleurs, pour les pêcheurs, pour être plus proche de l'eau?

2110 **PAR M. RÉAL LESTAGE:**

On n'a pas considéré un escalier spécifiquement à cet endroit-là. C'est dans l'enrochement.

2115 Les gens pourront s'approcher d'une certaine manière, mais il y avait pas d'escalier.

Quand on regarde, je l'ai en tête, quand on regarde le quai en coupe avec les éléments, on voyait pas la pertinence d'avoir un escalier à ce niveau-là. Et même la façon de le construire serait pas une évidence.

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Hier soir, il y a des pêcheurs qui nous ont signifié que c'est difficile d'accéder, c'est sûr que c'est plus facile de descendre des marches pour lancer une ligne à l'eau que d'être en déséquilibre sur des roches, c'est dans ce sens-là.

2125 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

On est conscient de ça effectivement. C'est quelque chose qu'on peut regarder, voir s'il y a des possibilités d'être capable d'améliorer les choses.

2130 Je peux pas vous dire quelle forme ça peut prendre.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2135 Peut-être dans cette veine-là, l'idée peut être intéressante, ce qu'on appelle l'enrochement architecturé.

Dans certains cas, avec le granite, on est venu architecturer des escaliers moins formels.

2140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça, plus facile de descendre.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2145 Il y a peut-être quelque chose qui serait à faire, on prend bonne note du commentaire

PAR LA PRÉSIDENTE:

2150 OK, bon.

PAR LE COMMISSAIRE:

2155 Au niveau de l'achalandage, tantôt vous avez mentionné que vous aviez pas d'étude réalisée concernant les caractérisations de la fréquentation dans la phase 1, mais vous mentionnez dans la phase 2 qu'il y aurait environ cinq cent mille (500 000) personnes par année...

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2160 Bien – en fait je peux vous laisser finir votre question, je m'excuse!

PAR LE COMMISSAIRE:

2165 Je voudrais savoir d'où viennent ces chiffres-là, ces statistiques que vous mentionnez?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2170 En fait, il y a comme deux (2) éléments. C'est une évaluation extrêmement, comment dire, préliminaire, mais aussi c'est une tentative d'évaluer un achalandage envisagé.

Ce qu'on a fait comme point de départ, il y a toute la question de la capacité de la plage qui a été présentée, puis j'ai le texte auquel vous faisiez référence devant moi.

2175 À l'époque, ça a été préparé, l'étude d'impact a été préparée entre 2010 et 2011, puis on n'est pas très loin des valeurs que monsieur Lestage vous a présentées au niveau de la plage. On parlait que la capacité de l'ensemble de la phase 3 était estimée à quinze mille (15 000) personnes, donc on parle de l'ensemble du territoire.

2180 On parle d'une occupation, je faisais le calcul tout à l'heure en regardant, pour arriver, puis des espaces qui sont pas utilisés avec la même densité potentielle, je dirais que la plage va accueillir plus de monde, les secteurs engazonnés ou les secteurs de sentier sont moins occupés, en tout cas, pas de la même manière.

2185 Mais toute l'idée de départ était de dire, bon, on a une plage, ça, c'est un élément de l'attraction. On parlait tout à l'heure d'à peu près cent soixante-dix mille (170 000) globalement dans l'année, donc c'est une partie du cinq cent mille (500 000).

2190

On a, comme je vous disais aussi, d'entrée de jeu, on avait des statistiques au niveau du corridor de la piste cyclable dans l'axe de la côte de Sillery. Je me rappelle plus si c'était 2010 ou 2011, l'année où on avait des chiffres complets d'un compteur qui nous donnait un nombre de passages équivalent à peu près autour de deux cent mille (200 000) ou à cent quatre-vingt (180 000) ou deux cent mille (200 000), donc qui était pour nous relativement impressionnant.

2195

Donc ça, c'était une donnée brute. On s'est dit, il y a presque autant de cyclistes que de piétons, peut-être un peu plus de passages de cyclistes que de piétons, donc on a fait notre estimation sur cette base-là.

2200

La plage, les cyclistes, les piétons, donc d'arriver à dire un nombre d'utilisateurs annuel. Évidemment, la plage étant une concentration plus d'été, mais l'hiver, il y a des gens sur la promenade Samuel-De Champlain; il y en a moins, mais il y a quand même des gens qui vont marcher.

2205

Il y a un damage qui est fait de la piste cyclable, donc la promenade est utilisable aussi en hiver. Donc il y a des gens qui y vont.

2210

Donc c'est pour ça qu'on arrivait à cet estimé-là, mais on s'entend que c'est des à-peu-près puis des estimations. C'est très difficile. Idéalement, ça nous prendrait des compteurs pour être capable, puis vous comprendrez que la perméabilité sur deux point cinq kilomètres (2,5 km) fait en sorte que c'est presque impossible.

2215

Mais comme je vous dis, on veut faire une étude de fréquentation, voir aussi d'où viennent les gens, comment ils viennent à la promenade, etc., etc. Puis ça, c'est quelque chose qu'on va faire pour mieux connaître notre clientèle dans les prochaines semaines, prochains mois, j'ai pas d'échéancier à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Cette étude de fréquentation là va être faite cet été ou cet automne?

2220

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Oui, cet été. Bien, je pense que c'est le moment de le faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2225

Si les résultats sont disponibles avant la fin des travaux, on apprécierait beaucoup avoir les résultats.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2230 Ça va nous faire plaisir.

PAR LE COMMISSAIRE:

2235 Puis est-ce que vous pourriez aussi déposer les statistiques que vous mentionnez par rapport à 2010?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2240 Oui. Je sais pas si c'est des statistiques qui nous venaient de la Ville de Québec, dans la mesure où la Ville n'a pas de problème. Je pense pas que ce soit très engageant. Au contraire, je pense que c'est plutôt agréable à lire.

Donc ça, oui, je vais vous les déposer. C'est des données brutes.

2245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que la Ville a des statistiques sur l'achalandage de la plage du Foulon telle qu'elle était dans l'ancien temps?

2250 **PAR M. PETER MURPHY:**

Pas à ma connaissance. Je peux appeler notre historienne, peut-être qu'elle aurait des documents là-dessus dans les archives. Mais à ma connaissance, on a rien là-dessus.

2255 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qui accompagnerait les photos qu'on a vues, au risque de compter les personnes!

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2260 Je me souviens d'avoir lu, en tout cas dans toute cette documentation-là, il me semble que le chiffre était de l'ordre de soixante-soixante-cinq mille (60 000-65 000) personnes annuellement à l'époque de la plage du Foulon, de mémoire.

2265

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Aussi, je me rappelle de quelque chose dans cet esprit-là, puis une anecdote aussi. C'est que je pense que le curé de Sillery montait en chaire pour dire que c'était pas bien, que c'était péché d'aller à la plage, etc.

2270

Donc à l'époque, il y avait beaucoup de monde, mais c'était pas si bien vu que ça. C'était un peu un lieu de débauche, de la manière que c'est décrit.

2275

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah oui, surtout si proche de l'église!

2280

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Si proche de l'église. Les gens, on parlait tantôt, je me permets, on achève, mais on parlait de la coulée Saint-Denis. Les gens parlaient via la coulée Saint-Denis, descendaient pour rejoindre, parce qu'à l'époque, c'était différent, il y avait pas de boulevard, les gens passaient par la coulée. Mon voisin en arrière chez moi, il a cinquante quelques années, descendait par là. Il m'a raconté ça il y a pas longtemps.

2285

Donc il y aurait des gens qui parlaient de Sillery, passaient via la coulée pour rejoindre la plage. Donc c'est vraiment un lieu de destination à l'époque. On est dans un tout autre univers. Il y avait pas de boulevard Champlain, on se rendait là, c'était le chemin du Foulon, je pense que c'était une piste plutôt qu'un vrai chemin.

2290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Je vais enchaîner avec un autre sujet!

2295

Le mobilier, vous nous avez dit que ça serait le même type de mobilier que dans la phase 1 pour assurer une continuité.

Dans la phase 1, le bois qui est utilisé, c'est un bois exotique, le bois d'ipé entre autres.

2300

Est-ce que vous avez considéré utiliser une essence locale, dans un esprit de développement durable, est-ce que ça a été envisagé?

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2305 C'est une analyse effectivement qu'on fait à chaque début de projet. On finit toujours par utiliser l'ipé, en fait quand on parle ipé, écoresponsable évidemment, donc qui est contrôlé.

2310 Parce que quand on parle de développement durable, on parle de pérennité, et il existe pas de comparable, en fait, en termes de bois au niveau de la durabilité et je dirais de la patine aussi, de l'intérêt que le bois représente avec son vieillissement.

Donc on a considéré les matériaux recyclés aussi. On a fait différentes évaluations.

2315 Pour l'instant, l'ipé est encore le choix qui serait préconisé.

Autrement, puisque vous parlez du bois, bien, c'est un sujet sensible, un sujet important. Malheureusement les forêts qui ont été décimées au Québec laissent aujourd'hui une colonie d'arbres qui n'est pas nécessairement en très très bon état, en termes de dimensionnement. Il est très difficile d'avoir du pied-planche qui est efficace, qui provient du Québec.

2320 On a évalué la torréfaction aussi au niveau du bois torréfié, etc.

Alors pour l'instant, l'option est encore avec l'ipé, mais évidemment certifié écoresponsable pour le mobilier.

2325 Dans le mobilier, pour ceux qui connaissent un peu, il y a ce qu'on appelle le banc promenade qui est le banc plus droit, les bancs transats. On travaille actuellement au design d'une chaise longue aussi qui serait déposée au niveau de la plage avec plate-forme en bois.

2330 Au niveau des tables à pique-nique, ce sera un modèle plus léger, déplaçable, qui est en évaluation.

Alors pour l'instant, on en est là, mais il reste encore beaucoup de travail à faire sur le mobilier. Il y a la chaise "coverguard" aussi.

2335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2340

PAR LE COMMISSAIRE:

Au niveau de la piste cyclable, puis de la voie piétonnière, elle sera impraticable durant la période des travaux, du moins une partie de la période des travaux.

2345

Qu'est-ce qui est envisagé pour les cyclistes et les piétons? Est-ce qu'il y a d'autres voies qui vont être annoncées?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2350

Je vous dirais, notre souhait, ce serait qu'on puisse continuer d'avoir le lien entre la phase 1 et, disons, en direction est vers le Vieux-Québec, passé la côte Gilmour où ce qu'il y a pas de travaux.

2355

On envisage, mais évidemment, il y a deux (2) éléments: il y a la sécurité des gens, on est un chantier de construction, puis c'est un chantier de construction majeur, donc il y a cet élément-là. Donc s'assurer que les gens vont être en sécurité.

2360

Puis le deuxième élément, c'est que ça génère pas non plus des coûts qui sont astronomiques pour le projet.

Donc c'est quelque chose qu'on veut évaluer, on va l'évaluer, on veut pas, on va l'évaluer, mais on peut pas garantir à l'heure actuelle, au moment où on se parle, la nature de ce lien-là.

2365

Je pense que ça répond. C'est sûr, par exemple, je prends les patineurs, je pense que ça va être impossible de le conserver dans l'axe où on parle, considérant qu'on a la voie ferrée en bordure de fleuve, etc.

2370

Tous les éléments qu'on a à démonter pour pouvoir après ça réinstaller les choses font en sorte que ça va être difficile. Mais on aura la volonté d'assurer une continuité, dans la mesure où ce sera possible et sécuritaire. Surtout, vraiment, c'est un problème, je pense que les gens l'ont vécu beaucoup dans la phase 1, le chantier n'était pas terminé, puis il y avait déjà des cyclistes sur les pistes cyclables, puis des piétons. C'est le fun, parce qu'on dit que les gens ont hâte, mais en même temps, il y a un risque, puis évidemment, il y a des normes pour la CSST, etc.

2375

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que la période où ce sera impraticable, ça va être toute la durée des travaux ou uniquement une année ou une saison?

2380

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Je peux pas vous le dire à ce moment-ci.

2385

Mais comme je vous dis, notre préoccupation, ce serait de limiter au maximum ça, mais on peut pas aujourd'hui se prononcer. On n'est pas assez avancé dans la préparation des lots de construction pour aller plus loin sur ce volet-là en particulier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390

Merci. Je vais aller vers le MTQ. Pour le design de la nouvelle configuration du boulevard Samuel-De Champlain, la promenade, quelles seraient les vitesses de conception qui vont être utilisées?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

2395

Au niveau du design, tu me reprendras, c'est soixante kilomètres-heure (60 km/h), la vitesse de base, de design. Ça veut dire cinquante (50 km/h) affichée, plus dix (10 km/h), ça fait soixante (60 km/h).

2400

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est ça que vous envisagez, cinquante (50 km/h) affichée?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

2405

Il faut faire attention au niveau de la vitesse qu'on va afficher. Pour le moment, on évalue la décision de l'ensemble des caractéristiques que va avoir la route, de l'uniformité. Parce que la vitesse de design, la vitesse de base, ces choses-là, c'est une chose, mais les vitesses pratiquées, l'évolution du mobilier, la cohérence aussi tout au long du circuit.

2410

Présentement, une partie est à soixante (60 km/h), une partie est à quatre-vingt-dix (90 km/h), une partie à cinquante (50 km/h), même dans la ville de Québec, donc on va faire, au-delà de la vitesse de base, on va faire une évaluation de la sécurité et on évalue aussi un niveau de sécurité.

2415

C'est qu'on peut pas arriver puis dire, c'est automatiquement cinquante kilomètres-heure (50 km/h) ou soixante (60 km/h) ou soixante-dix (70 km/h). On fait une uniformisation puis on regarde aussi le niveau de sécurité atteint, les vitesses pratiquées.

2420 Présentement, il est un peu tôt. Les travaux, les éléments qui ont été faits dans le cadre de la phase 1 sont, comment je dirais ça, j'allais dire en développement. C'est parce que les arbres, ces choses-là n'ont pas encore atteint leur pleine maturité, leur plein effet.

2425 Aussi les vitesses, les phases n'étant pas toutes réalisées, il est difficile d'évaluer l'impact réel des vitesses pratiquées sur le réseau.

2430 Donc on essaie d'avoir une cohérence entre la vitesse pratiquée, la vitesse de design, la vitesse sécuritaire, la sécurité un petit peu, tous ces éléments-là sont analysés de façon globale dans un cas d'un itinéraire comme on aurait.

2430 Et on a aussi le fait que c'est un design particulier, c'est une traversée qui est récréotouristique.

2435 C'est des éléments comme ça, qui n'est pas courant, donc on évalue l'ensemble, on va évaluer l'ensemble des caractéristiques avant de déterminer la vitesse qu'on va pratiquer sur l'ensemble du réseau quand ça va tout être terminé.

2440 Présentement, on marche avec les vitesses de design, mais la décision va être finalisée. Je pourrai pas ici vous dire que ça va être cinquante (50 km/h) là, soixante (60 km/h) là et ces choses-là.

2440 Mais ça va naturellement tourner autour de cinquante (50 km/h) à soixante kilomètres-heure (60 km) évidemment.

2445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2445 L'objectif étant d'assurer un transit fluide et rapide ou que ce soit vraiment panoramique, observation, lent?

2450 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

2450 Le ministère a deux (2) façons. On assure deux (2) choses. Premièrement la sécurité, mais aussi la cohérence entre l'environnement et la vitesse pratiquée.

2455 Et il y a aussi la sécurité. Donc c'est une série de compromis qu'on fait, qu'on évalue.

2455 Donc il y a des secteurs. On peut dans certains cas, dans certains réseaux, on affiche les courbes qui sont peut-être "designées" plus serrées, mais on donne un environnement, dépendant

2460 de ce qu'on appelle le quatre-vingt-cinq (85) percentile. Donc ce que roulent quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des gens, on essaie de se rapprocher. Ça, c'est pour des routes à deux (2) voies.

2465 Dans les routes à quatre (4) voies, c'est un petit peu plus complexe. Donc c'est pour ça que je rentrais des notions d'environnement, de cohérence aussi, d'itinéraire, de pas changer aussi inutilement de vitesse un à l'autre.

Donc il y a à voir les comportements. On voit dans nos vitesses pratiquées, dans nos analyses qu'on a faites présentement, que les gens ne se comportent pas de la même façon au niveau de la vitesse présentement en période hivernale qu'en période estivale.

2470 Donc on a des baisses de vitesse pendant les périodes d'achalandage, ces choses-là, ce qui est normal, ce qui est bien. Donc on voit une cohérence dans le comportement des gens.

2475 Donc ça, c'est rassurant. C'est des éléments comme ça qui vont venir déterminer à la fin, quand on va avoir fait les trois (3) phases, naturellement la phase 1 présentement est réalisée, quand la phase 2 va être réalisée, c'est-à-dire le secteur du quai des Cageux vers les ponts, ça, ça va venir aussi certainement affecter et améliorer la vitesse pratiquée dans la phase 1.

2480 Donc présentement, on a peut-être pas tous les effets qui sont escomptés dans la phase 1, parce que naturellement, vous descendez, disons, la côte en direction de l'est, bien, ça descend, vous arrivez d'une zone à quatre-vingt-dix (90 km/h) ou du pont Laporte, ces choses-là, donc vous êtes porté, disons, à aller plus vite, puis avant d'ajuster votre vitesse, le délai, il y a un certain délai.

2485 Donc ça, c'est tous des éléments comme ça qui vont concourir puis qui vont permettre de prendre une décision éclairée.

Puis on va avoir le design final aussi. Naturellement, il y a les ajustements de conception qui se font à mesure.

2490 Donc c'est ces éléments-là qui vont venir nous déterminer qu'est-ce que le ministère va recommander.

Je sais pas si ça répond à votre question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495 Oui, ça répond. Mais si vous construisez, puis par après, vous décidez d'ajuster ça uniformément à cinquante (50 km/h) ou cinquante-cinq (55 km/h), ne sera-t-il pas un peu trop tard, parce que déjà, la conception va avoir été faite avec une largeur en fonction d'une vitesse voulue?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

2500

C'est-à-dire, comme on mentionne, c'est une vitesse pour des courbes, des choses, des caractéristiques. C'est sûr que ce qu'on regarde présentement, c'est un objectif de cinquante (50 km/h).

2505

C'est possiblement ce qu'on va réaliser, mais il faut aussi qu'il y ait une cohérence dans le comportement puis dans la vitesse pratiquée.

2510

Ça fait que ça, on le saura à ce moment-là. Il y a plusieurs routes qui peuvent avoir des tronçons, des secteurs qui nécessiteraient des ajustements, mais on sait que présentement, c'est très sécuritaire.

2515

Donc ces analyses-là, c'est tout fait de la même façon. C'est-à-dire qu'il y a des études radars qui sont faites et il y a des éléments qui viennent après ça évaluer les taux d'accidents, ces éléments-là, les entrées, les feux de circulation, la gestion de ces feux de circulation là.

Donc il faut qu'il y ait cohérence entre la route et la vitesse pratiquée. Parce que s'il n'y a pas cette cohérence-là, on crée des problèmes de sécurité.

2520

Parce que la vitesse de design, ça laisse quand même place à certaines marges de manœuvre. C'est sûr que si on "designe" à cinquante (50 km/h), on n'ira pas afficher soixante-dix (70 km/h) évidemment.

Donc il y a une marge de manœuvre qui est possible, puis que le ministère ajuste dépendant des situations.

2525

Il y a deux (2) écoles, le respect intégral de la vitesse de conception et il y a aussi la situation qui marche avec ce qu'on appelle l'étude radar, les vitesses pratiquées, la cohérence entre le réseau et la perception du risque associé à la route. C'est deux (2) approches. Les deux (2) ont leur avantage.

2530

Il faut voir aussi que quand la route va avoir été construite au complet, il y a des expériences pilotes qui se font en termes de vitesses variables, c'est-à-dire une vitesse qui pourrait être dans la période hors touristique d'une certaine vitesse ou différente le jour. On n'est pas encore rendu là au Québec, mais c'est des choses qui pourraient peut-être être mises en fonction à ce moment-là, on le sait pas.

2535

L'effet des radars, c'est toutes des choses qui vont venir évaluer notre pratique.

2540 Donc avant de dire on met cinquante (50 km/h) partout, ou on met cinquante (50 km/h), on
met soixante–soixante-dix (60 km/h-70 km/h) et on fait une série de vitesses différentes, il y a des
conséquences à ça. Et puis là, nous, il faut prendre la meilleure décision en termes de sécurité.
C'est ça, qu'est-ce qui assure la meilleure sécurité!

2545 Parce que ces vitesses de design là, c'est une norme, c'est mathématique, mais il y a une
marge de manœuvre. Je sais pas si le concepteur est d'accord avec moi!

 C'est aussi une discussion qui se fait avec le concepteur, parce qu'il fait ses principes, il fait
ses choses, mais il fait son évaluation aussi. Donc c'est un échange.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Je vous remercie.

 La phase 2, qu'est-ce qui est prévu comme aménagement dans la phase 2?

2555

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2560 Il y a deux (2) portions à la phase 2, comme je présentais hier. Il y a une première section
qui est entre le parc de la plage Jacques-Cartier, donc si vous connaissez le parc, donc l'extrémité
est du parc de la plage Jacques-Cartier finissait un peu en queue de poisson.

 Donc à partir de là jusqu'au domaine des Retraités du CN, donc qui est au nord – et là, on va
voir si la technologie fonctionne!

2565 Ce sera pas bien long.

 Juste pour avoir du visuel. Donc la ville de Québec est ici. C'est un projet qui est difficile à
montrer sans la photo aérienne.

2570 Donc la plage Jacques-Cartier aboutit à cet endroit-là environ. Et le premier tronçon, donc
qu'on appelle le sentier des Grèves, c'est une série de sept (7) escaliers, il y a des belvédères, il y
a des passerelles qui permettent de relier le secteur des retraités du CN, donc qui était un bâtiment
qui appartenait anciennement aux retraités du CN. Le bâtiment n'existe plus, il a été démoli l'an
passé, qui appartient à la Ville de Québec. Donc c'est des terrains qui sont des terrains de la Ville
de Québec.

2575

 La Commission a aménagé un sentier avec une série d'escaliers qui donnent accès à
notamment la grève naturelle, la plage Gagnon où il y avait des chalets jusqu'au début des années

2580 quatre-vingt-dix qui ont été expropriés par la Ville de Sainte-Foy à l'époque. Donc ça permet de donner notamment accès à ça.

2585 Et à terme, à partir du domaine des Retraités, il y a une autre série d'escaliers qui va rejoindre le deuxième tronçon, donc qu'on appelle tronçon Champlain, le nom du boulevard, qui, lui, va rejoindre le quai des Cageux en longeant le boulevard, donc sur un point sept (1,7 km), tout près de deux kilomètres (2 km), dépendamment où ce qu'on le prend. Donc qui va passer sous les ponts pour rejoindre le secteur du quai des Cageux.

2590 Vous comprendrez que dans ce secteur-là l'espace est extrêmement restreint. On a vraiment eu le souci de pas empiéter, donc avec les déblais, les remblais, vraiment, c'est le ministère des Transports qui est maître d'œuvre de cette portion-là. La Commission a réalisé et inauguré l'an passé l'autre tronçon, le secteur nature.

2595 Donc dans ce cas-là, c'est vraiment piste cyclable et sentier piéton, quelques aménagements, des plantations, des bancs aux endroits où on a des élargissements, mais c'est vraiment extrêmement restreint.

2600 Donc ça va permettre d'avoir un lien physique qui voudrait dire qu'un jour, à partir de la terrasse des Gouverneurs près du Château Frontenac, via les plaines d'Abraham, on pourrait descendre la côte Gilmour, rejoindre la promenade Samuel-De Champlain puis de se rendre jusqu'à Cap-Rouge. C'est une belle marche, là. Il faudra penser au transport en commun pour revenir ou à d'autres moyens!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2605 OK, merci. Monsieur Bourret.

PAR LE COMMISSAIRE:

2610 En ce qui concerne la phase 2, est-ce qu'il y a des aménagements qui sont prévus sur le boulevard à partir du quai des Cageux vers l'ouest?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2615 Vers l'ouest, oui, et il y a des aménagements, bien, ça dépend de la nature que vous entendez, mais il y a une reconfiguration, je veux pas trop m'avancer, peut-être que le ministère pourrait en parler un peu plus.

2620 Si vous relisez le rapport d'audience publique du BAPE en 2006, il recommandait de faire des modifications au tracé, justement comme monsieur Saulnier en parlait, pour réduire la vitesse à l'approche de la phase 1. Donc il y a des actions qui sont prises par le ministère des Transports de cette nature-là, qu'il y a une reconfiguration du boulevard.

2625 Puis il y a aussi une reconfiguration des largeurs de voies pour reprendre un peu le langage qu'on a justement en phase 1 au niveau du boulevard en tant que tel.

2630 Donc c'est vraiment, l'espace étant extrêmement restreint, on a peu de marge de manœuvre du côté du fleuve pour aménager autre chose que les liens fonctionnels, mais on va avoir un lien fonctionnel qui va permettre aux gens de pouvoir aller passer sous les ponts. C'est quand même spectaculaire comme expérience.

2635 C'est pas nécessairement agréable, c'est très bruyant, mais en fait d'expérience, une espèce de cathédrale naturelle, bien, pas naturelle, artificielle, et de rejoindre, c'est vraiment un lien qui va permettre aux gens aussi, aux cyclistes de prolonger la balade jusqu'aux ponts.

2640 On peut pas aller plus loin, la configuration, la topographie fait en sorte qu'on a l'obligation physique d'arrêter là, mais ça va quand même allonger, si on est en vélo, du quai des Cageux aux ponts, on parle d'environ un point sept kilomètre (1,7 km), donc l'aller-retour, c'est trois point quatre (3,4 km) de plus, en patins à roulettes aussi, c'est une belle expérience.

2645 Puis à pied, bien, ça peut permettre d'aller voir un autre secteur qui est naturel, un secteur dans le fond jusqu'à ce qu'on lui donne accès, qui avait été occupé par quelques privilégiés qui y avaient leur chalet à l'époque, mais qui est un secteur qui était méconnu et très difficile d'accès. Il y a des gens qui allaient faire de l'escalade, puis sinon, c'était très peu connu à part quelques initiés.

2645 Donc on a donné accès à ça, puis depuis, ça déroutait pas trop.

PAR LE COMMISSAIRE:

2650 Dans le document, dans l'étude d'impact, vous mentionnez que les accès au projet sont nombreux et seront conservés pendant la période de construction.

À quels accès faites-vous allusion?

2655 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Pouvez-vous faire référence à une page précise de l'étude d'impact?

PAR LE COMMISSAIRE:

2660 Je fais référence entre autres au PR3.1 page 97.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2665 PR3.1, c'est le résumé, ça?

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est le document principal. 3.2, c'est le résumé.

2670 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

C'est celui que j'ai en main. Juste pour être certain! Quand je comprends les accès...

PAR LE COMMISSAIRE:

2675 Pendant que monsieur Plante cherche...

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2680 J'ai trouvé la phrase dont vous parlez. Ce que je comprends, les accès existants au projet, évidemment, il y a les accès, c'est le boulevard Champlain de part et d'autre, la côte de Sillery et la côte Gilmour.

2685 Évidemment, on a écrit ça, bien, les accès, c'est pas le projet, mais ce que je veux dire, c'est que la côte de Sillery, à l'époque, faisait pas partie, il y avait pas de projet lorsqu'on a écrit ça.

2690 Évidemment, on va maximiser les accès potentiels, surtout pour permettre, dans le fond, ce qu'on dit aussi, on va conserver en tout temps deux (2) voies de circulation, donc une voie par direction pour permettre le flux de la circulation évidemment qui va être moins efficace, mais quand même, qui va être là en permanence.

2695 Puis on va conserver les accès. Dans une grande partie du projet, il y a personne, il y a pas âme qui vive, mais du côté des activités portuaires, donc il y aura toujours un accès qui va être en permanence, on coupe pas l'accès de personne.

Le Yacht-Club, le tennis Montcalm vont pouvoir poursuivre leurs activités. Peut-être que pour s'y rendre, ça risque peut-être, ce sera quelques secondes plus long, mais sinon, il y a pas de différence en soi.

2700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que c'est évident que pour la phase 3, en principe il y a quatre (4) accès, la côte Gilmour, la côte de Sillery, puis les deux (2) extrémités de la promenade?

2705 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Tout à fait. On pourrait toujours arriver par le fleuve en kayak aussi!

2710 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais routiers, là, ce sont les accès.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2715 C'est aussi simple que ça. On les maintient, on change pas, la phase 1 reste ouverte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2720 Pendant les travaux, il se pourrait qu'on garde sur la promenade, toujours dans un sens, toujours ouvert?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2725 Toujours deux (2) voies, une voie par direction en tout temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730 Mais la côte Gilmour et la côte de Sillery, il peut y en avoir une des deux (2) qui soit fermée pendant les travaux, dépendant de la saison, dépendant des travaux à la côte de Sillery?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Tout à fait, tout à fait.

2735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les camions vont arriver par où?

2740 **PAR M. PHILIPPE PLANTE:**

Bonne question!

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

2745 Normalement, ils arrivent de l'ouest par le boulevard Champlain. Les sablières puis les sites de gravier puis tout ça, normalement ça arrive automatiquement par là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750 Pas par les côtes?

PAR M. JACQUES DESJARDINS:

2755 Ça arrive pas par les côtes. Quand ils peuvent éviter la ville, je vais vous dire qu'ils l'évitent.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

C'est sûr qu'ils arriveront pas par la côte Gilmour!

2760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2765 J'aimerais revenir au ministère des Transports concernant la phase 2.

On parlait d'aménagement tantôt, ce qui a été mentionné, est-ce que vous pourriez préciser davantage ce qui va être prévu au niveau de la phase 2 sur le boulevard?

2770 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:**

Oui. Je vais répondre, si c'est pas assez précis, à ce moment-là je demanderai au concepteur de venir.

2775 Principalement, c'est de répondre aux objectifs premièrement, comme j'ai mentionnés, pour la vitesse pratiquée. Donc c'est nos objectifs au niveau du ministère des Transports, puis c'est de répondre à ce qui avait été nos engagements du BAPE phase 1, c'est-à-dire aménager les courbes de telle façon que ça permette une réduction de vitesse.

2780 Ça peut se faire de plusieurs façons, dont entre autres l'aménagement des courbes, mais évidemment par la plantation d'arbres, par l'aménagement de banquettes, par toutes sortes d'éléments comme ça visuels, au niveau du champ visuel, de l'automobiliste, pour lui aider à se sentir dans un autre milieu et à adapter sa vitesse en conséquence.

2785 Donc la plantation d'arbres, la cohérence aussi du milieu, en changeant, pour restreindre son champ visuel, surtout disons ça va aider aussi, souvent ce qu'on constate, c'est qu'une fois qu'on aura passé par la phase 1 en direction ouest, il y a une accélération de la vitesse qui se fait en s'en allant vers le pont.

2790 Là, en changeant pas de milieu physique, il est plus facile à l'automobiliste de garder sa vitesse.

Même il y a des aménagements qui sont de part et d'autre, quand ils ont le même aspect visuel, ça permet un meilleur maintien de cette vitesse-là.

2795 Le fait d'enlever aussi tout élément rectiligne, ça incite moins à l'augmentation des vitesses.

Donc ça, c'est les éléments qui vont être évalués.

2800 Naturellement, on se retrouve à partir du domaine des Retraités, à commencer à faire des modifications au réseau, pour pouvoir être capable d'aller maximiser dans l'espace disponible l'aménagement des courbes. Donc on les fait les plus, j'utilise peut-être pas tout à fait le bon terme, les plus raides qu'il est possible, compte tenu de l'espace qui est disponible, parce que la montagne est quand même assez proche.

2805 Donc on fait une double courbe pour diminuer justement ce sentiment-là de sécurité puis de vitesse et visuellement, de couper ces lignes de vision au niveau de l'automobiliste.

2810 Donc avec la CCNQ, évidemment, ils reprennent les mêmes principes de base au niveau des aménagements pour qu'on obtienne justement cet effet de cohérence là, le béton blanc, ces choses-là; tous les principes de base ont été regardés avec la CCNQ pour qu'il y ait une cohérence dans les aménagements.

2815 Ça fait que c'est comme ça. Si vous voulez les détails au niveau des géométries ou des rayons de courbure qui ont été utilisés, c'est possible de vous les fournir aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

2820 Oui s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAULNIER:

Oui, OK.

2825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Au niveau du suivi du projet, vous m'avez mentionné tantôt que dans la phase 1, il y a eu des interactions avec des comités d'usagers, est-ce qu'il y aurait possibilité de déposer des écrits là-dessus?

2830 Est-ce que vous avez des comptes rendus de réunions ou des rapports?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2835 Je vais vérifier si ça existe. Si ça existe, je pense que oui, dans la mesure, on va vérifier s'il y a des éléments qui sont pas diffusables, mais je vois pas pourquoi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 S'il vous plaît, merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2845 Une question au niveau de la Ville de Québec par rapport à la côte de Sillery.

Tantôt, on a mentionné, bien, au niveau de l'axe nord-sud si on veut pour rejoindre la piste au niveau de Samuel-De Champlain, vous avez mentionné qu'il y aurait une bande cyclable dans la côte.

2850 La pente de la côte de Sillery ne sera pas changée, elle demeure la même, quelles sont les mesures de sécurité que vous allez mettre en place pour éviter des blessures, des accidents ou quoi que ce soit au niveau des cyclistes? Parce que la pente est quand même assez abrupte.

PAR M. PETER MURPHY:

2855

Bon, Jérôme Pourpry pourrait répondre à quelques points puis au besoin, je pourrai ajouter des compléments d'information.

PAR M. JÉRÔME POURPRY:

2860

Bonjour. Au niveau des bandes cyclables, je pense que la question, c'est de savoir quels éléments ont été mis pour les cyclistes.

2865

Dans la courbe, c'est là où on a la pente la plus raide qui est environ de douze pour cent (12 %), là où c'est le plus extrême, les bandes sont un peu élargies pour laisser un peu plus de place pour que le cycliste descende, mais il n'y a pas d'aménagement particulier.

Je sais pas s'il y a un aménagement auquel vous pensez.

2870

Le seul aménagement qui a été émis, qui est proposé, c'est entre la chaussée de circulation et le trottoir, pour protéger les piétons si jamais il y avait une sortie de route d'un véhicule. Sinon, au niveau des cyclistes, il y a pas de protection particulière qui a été proposée.

PAR LE COMMISSAIRE:

2875

Est-ce que ce sont des bandes unidirectionnelles ou bidirectionnelles que vous allez mettre en place?

PAR M. JÉRÔME POURPRY:

2880

Unidirectionnelles, dans chaque sens de circulation en rive de la chaussée.

PAR LE COMMISSAIRE:

2885

C'est bien. Au niveau de la côte Gilmour, est-ce qu'il y a un accès qui est prévu?

PAR M. JÉRÔME POURPRY:

2890

Pour les cyclistes?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

PAR M. JÉRÔME POURPRY:

2895

Je ne sais pas, non.

PAR M. PETER MURPHY:

2900

Il y a pas de bande cyclable projetée dans la côte Gilmour, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905

Il y a pas d'autres questions du public?

JOHANNE ELSENER

2910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, madame Elsener.

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2915

Il y a une question qui m'est venue à l'esprit quand on a parlé, si vous voulez, de l'affluence.

J'aurais aimé ça avoir des chiffres, est-ce que vous avez des chiffres pour le parc de la plage Jacques-Cartier par rapport à la promenade Samuel-De Champlain durant l'hiver?

2920

Parce qu'évidemment, les aménagements qu'on nous a présentés, je pense que ce sont plutôt des aménagements estivaux avec la piscine et avec le miroir d'eau, sauf que bon, l'été au Québec étant ce qu'il est, on parle d'une fréquentation qui dure environ deux (2) mois, alors que ce sera bien d'investir cent millions (100 M\$) pour des aménagements qui sont fréquentés à l'année.

2925

Quand on regarde la fréquentation, je veux dire, je n'ai pas de chiffre, mais ma perception personnelle, c'est que la plage Jacques-Cartier est beaucoup plus fréquentée à l'automne, au printemps, à l'hiver que la promenade Samuel-De Champlain, et je pense que tout simplement, c'est parce qu'elle est mieux abritée des vents et qu'elle incite plus à la marche, parce que c'est un milieu qui est un peu plus naturel, si vous voulez, que la promenade Samuel-De Champlain.

2930

Alors j'aimerais ça savoir si vous avez des chiffres comparatifs pour les autres temps de l'année, printemps, automne, hiver, entre la promenade Samuel-De Champlain et le parc de la plage Jacques-Cartier?

2935

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Ça va être une réponse très brève, si vous me permettez, madame la Présidente! Nous n'avons pas cette information.

2940

On n'a aucun chiffre par rapport aux données de la plage Jacques-Cartier. C'est une propriété municipale gérée par la Ville de Québec, donc j'ai absolument rien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945

Est-ce que vous avez quelque chose, monsieur Murphy?

PAR M. PETER MURPHY:

2950

On va vérifier. J'ai pas de connaissance de l'achalandage le long de la plage, je vais faire des recherches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2955

S'il vous plaît. En parlant d'activités hivernales, est-ce que le miroir d'eau pourrait être transformé en patinoire l'hiver?

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2960

C'est une bonne question.

PAR M. RÉAL LESTAGE:

2965

En fait, il y aurait pas nécessairement de contre-indication comme telle. Évidemment, c'est pas une surface qui va être réfrigérée de façon artificielle.

2970

De manière générale, en tout cas pour l'instant, dans les activités hivernales, c'est quand même un climat assez rustique et hostile en bordure du fleuve. Mais je pense que l'évolution du site pourrait permettre éventuellement ou de façon événementielle, on pourrait envisager effectivement qu'il puisse y avoir une surface glacée sur la portion miroir d'eau.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

2975 Je vous dirais, peut-être pour renchéris un peu, c'est une préoccupation qu'on a à la
Commission de développer le volet hivernal, que ce soit là ou ailleurs dans les parcs qu'on gère.
Donc je sais qu'on a la préoccupation d'animer les espaces qu'on gère, dont on est propriétaire,
qu'on gère. Ça fait partie aussi, c'est idéalement quatre (4) mois par année, à Québec, comme
madame Elsener le disait, on est entre autres une ville d'hiver, donc dans cet esprit-là, oui, on veut
pousser plus loin.

2980 Mais je vous dirais qu'on n'a pas vraiment de réponse aujourd'hui à vous fournir à cet effet-
là, mais c'est une préoccupation qu'on a d'emblée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2985 Merci. Ça va?

PAR Mme JOHANNE ELSENER:

2990 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995 Merci.

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3000 Alors puisqu'il n'y a pas d'autres intervenants, je déclare donc le registre fermé et ceci clôt
officiellement donc la première partie de l'audience publique.

3005 La Commission constate qu'il y a des informations complémentaires qui doivent encore
rentrer, pour répondre à nos questions, alors on compterait les recevoir au plus tard dans les
quarante-huit (48) heures si c'est possible, puisqu'on ne siègera pas demain, est-ce que ça vous
convient, monsieur Plante?

3010

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Bien, je pense qu'on va être en mesure de vous en transmettre une partie demain, peut-être pas tout demain. Dans les quarante-huit (48) heures, je comprendrais que ce sera quarante-huit (48) ouvrables?

3015

PAR LA PRÉSIDENTE:

Lundi, oui.

3020

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

Donc c'est gentil. Ça va être difficile de livrer au BAPE, mais oui, on va faire notre possible.

3025

Est-ce que je peux me permettre de vous remercier pour la tenue de l'audience, de nous avoir permis de présenter le projet le plus en détail, puis aux participants aussi. Donc on est très heureux de ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030

Je suis certaine que les participants ont apprécié la présentation.

Donc monsieur Murphy, vous aussi vous avez des informations à nous remettre, et puis les autres personnes-ressources qui doivent nous remettre des documents, si vous pouvez aussi viser pour lundi, ce serait parfait, OK!

3035

Parce que vous comprendrez que nous, une fois qu'on les a reçues, on les met sur le site Web, et puis ça permet aux participants de préparer leur mémoire, puisqu'ils ont accès à cette information.

3040

Et donc la deuxième partie de l'audience va avoir lieu ici même dans la même salle le 18 juin à compter de sept heures (7 h).

Et puis entre-temps, pendant que vous préparez vos mémoires, la Commission, de son côté, poursuit ses travaux et son questionnement.

3045

Toutes les questions et les réponses que nous recevrons entre-temps vont être déposées officiellement et rendues publiques; elles vont être accessibles par Internet. Et puis vous pouvez aussi vous rendre à la Bibliothèque Charles-H.-Blais pour y accéder.

3050 L'ensemble de tout le dossier, tous les documents vont être disponibles dans les centres de consultation dont vous avez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

3055 La webdiffusion audio que nous avons faite pour les trois (3) séances va être disponible en différé sur le site du BAPE et ceci, jusqu'au début de la deuxième partie de l'audience publique, soit jusqu'au 18 juin prochain.

3060 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Marie-Josée Harvey, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 3 juin prochain.

Et l'objectif évidemment, c'est pour nous permettre de préparer l'horaire de cette deuxième partie de l'audience.

3065 Puis pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation de mémoire qui s'appelle "Comment participer" et puis ce guide-là est également disponible à l'arrière de la salle.

3070 En deuxième partie de l'audience, je tiens à préciser que la disposition de la salle va être différente qu'elle est aujourd'hui. Il y aura seulement la table des participants et la table ici en avant.

3075 Le promoteur et les personnes-ressources ne seront pas de chaque côté de nous, et vous êtes les bienvenus à être présents dans la salle, ça, c'est sûr, mais vous ne serez pas appelés à intervenir.

PAR M. PHILIPPE PLANTE:

On y sera!

3080 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3085 Puisque cette deuxième partie est consacrée essentiellement à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, aussi des municipalités, des organismes municipaux, paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

Je vais accorder à chaque personne qui va présenter ou à chaque groupe quinze (15) minutes pour faire sa présentation. Évidemment, il va de soi que mon collègue et moi pourrions échanger avec vous sur votre point de vue, sur vos opinions, pour pouvoir les préciser.

3090 Les mémoires qui vont être déposés vont demeurer confidentiels avec la Commission jusqu'au moment de leur présentation publiquement ici devant la Commission.

3095 Le BAPE a élaboré des règles de participation, comme vous le savez, pour faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

3100 Alors certaines règles ont trait aux propos dans vos mémoires qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

3105 Comme je l'ai mentionné auparavant, il y a trois (3) façons d'exprimer votre opinion. Vous pouvez déposer un mémoire et le présenter en séance publique. Vous pouvez déposer un mémoire et ne pas le présenter en séance publique. Et vous pouvez aussi venir exprimer verbalement votre opinion sans déposer un mémoire.

3110 Et en ce qui concerne la position d'un organisme, elle doit être communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête. Pour l'organisme, nous recommandons qu'il dépose un mémoire et qu'il y ait une personne désignée pour présenter le mémoire et que sa fonction soit indiquée.

3115 Vous devez auparavant transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 3 juin, et il y a un formulaire qui s'appelle "Avis d'intention" qui est disponible ici à l'accueil et aussi sur le site Web.

3120 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 14 juin à midi (12 h).

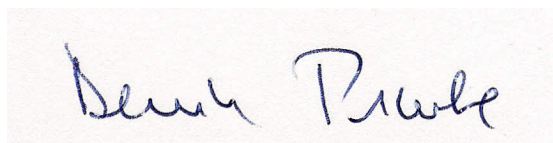
3125 Et finalement, pour terminer, je vous remercie, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Philippe Plante, ainsi que toute son équipe, ce fut très apprécié d'avoir votre présentation. Et aussi toutes les précieuses informations que vous nous avez apportées, les personnes-ressources; ça l'a certainement aidé à éclaircir certaines positions que les participants vont avoir dans leur mémoire. Alors merci beaucoup.

Je remercie aussi tous les participants qui sont venus poser des questions, et lesquelles questions nous ont permis, nous aussi la Commission, d'approfondir les différentes facettes du projet.

3130 Enfin, je remercie les gens à la technique, messieurs Richard Grenier et Richard Dubé, la sténotypiste madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, les analystes Karim Chami, Catherine Plasse, et Jean Roberge, la coordonnatrice Marie-Josée Harvey, la conseillère en communication Karine Lavoie, ainsi que mon collègue Denis Bourret.

3135 Alors au plaisir de vous revoir donc le 18 juin prochain et merci encore pour votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

3140 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3145